



**Elections dans les communes genevoises,
le 19 avril votez en connaissance de cause**

**Invitation à l'Assemblée générale
du 24 mars**

n°108 - Mars 2015

À GENÈVE DEPUIS 1990!



**Audioprothésistes diplômés
au bénéfice d'une grande expérience
et de formations continues.**



- Votre audioprothésiste près de chez vous
- Garantie et charte de qualité suisse (Akustika)
- Prise en charge et suivi
- Prise en charge AI-AVS-AM-SUVA-ONU
- Assurance Allianz perte, vol...
- Contrôle régulier de l'audition
- Contrôle régulier de l'appareil
- Piles auditives «longue durée»

NovaSon,

acoustique médicale

Rue de la Terrassière 42 • Eaux-Vives • 022 840 27 40
Rue Alfred-Bertrand 4 • Champel • 022 347 47 66

www.novason.ch

info@novason.ch



Plus de 50 ans
d'histoire d'eau

CONTRE LE TARTRE, LES BOUES ET LA ROUILLE

Harba S.A.



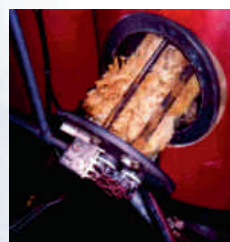
www.adoucisseur.ch



Détartrage tuyauterie

Débâts faibles, eau dure, température d'eau élevée ...

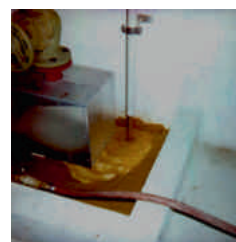
Attention à l'entartrage de la distribution d'eau chaude !



Détartrage bouilleurs

Un bouilleur doit être détartré tous les 2 ans.

Un millimètre de tartre sur un corps de chauffe correspond à une surconsommation énergétique de l'ordre de 10%.



Ebouage chauffage

La formation des boues est la conséquence directe de l'attaque des parties métalliques de l'installation par la corrosion. Ce phénomène peut conduire à la destruction totale de l'installation.

DEVIS GRATUITS ET SANS ENGAGEMENTS - CONTRATS D'ENTRETIEN

Un entretien régulier – des économies d'énergie – un geste pour la planète et les générations futures...

Retrouvez tous nos services et toutes nos documentations sur **www.harba.ch**

HARBA SA - Route de Saint-Julien 275 - 1258 Perly - Tél. 022 771 46 71 - Fax 022 771 46 71 - harba@harba.ch



SOMMAIRE

SECTION GENÈVE

Pic-Vert Assprop Genève

CP 1201 - 1211 Genève 26

geneve.assprop.ch

Christian Gottschall, Président

M^e Michel Schmidt, Vice-président

COMITÉ

Jean-Claude Michellod, Commission juridique

Frédéric Berney, Trésorier

Alain Gaumann, Energie

Marielena Gautrot, Claude Miffon,

Marketing, Communication

Guy Girod, Assurances

Christina Meissner, Journal et web

François Mumenthaler, Territoire

Christophe Ogi, Architecture

René Volery, Administration et informatique

Alain Burri, Charles Denogent,

Jean-François Girardet

SECTION VAUD

et autres cantons

Assprop Vaud

65, Grand'Rue - 1296 Coppet

vaud.assprop.ch

M^e Pierre-Alain Schmidt, Président

Jérôme Zagury, Vice-Président et trésorerie

Michel Schmidt, Secrétaire général et juridique

COMITE

Guy Dériaz, Christian Gottschall et

Christophe Ogi, Aménagement et architecture

Guy Girod, Assurances

Lionel Baruchet, Bancaire et prêts
hypothécaires

Edward Cassels, Informatique et web

Gérard Produit, Communication

Claude Figeat, Ali Gökök

Photo de couverture,

© Philippe Devanne - Fotolia.com

Le journal paraît 4 fois par an.

SRO-Kundig SA, Impression

Publicité:

Publi-Annonces sa

Alain Dieudonné

T. 022 308 68 79

ad@publi-annonces.ch

EDITORIAL

5

DOSSIER: Le Politicien 2015...

6

Elections municipales

8

ACTUALITÉ: Assemblée Générale

15

ARTISANS À VOTRE SERVICE:

Une entreprise genevoise pour l'assainissement des fenêtres

16

TERRITOIRE: Construisons avec discernement à Veyrier

19

MAISON: Rénovation énergétique, il est temps d'agir

20

ECHO DU PARLEMENT: Les Corbillettes dans la tourmente

23

JARDIN: Apportez votre soutien aux jardiniers urbains

25

ARCHITECTE/ÉNERGIE: Isolation de toiture à pan incliné

Assainissement des fenêtres

28

31

FISCALITÉ: Déclaration spontanée non punissable

33

LA PLUME EST À VOUS: Nous avons aussi le droit

d'habiter, de vivre et de dormir normalement à Vernier

36

VOS ASSOCIATIONS: Cours d'initiation

37

ASSPROP

32, ch. de Grange Collomb - 1212 Grand-Lancy

Administration et secrétariat:

le matin de 8h30h à 12h30 (fermé le mercredi)

☎ 022 810 33 20 / Fax 022 810 33 21

info@assprop.ch - www.assprop.ch

Permanences téléphoniques gratuites

ASSURANCES

Tous les jours 24h/24

☎ 022 338 03 10

Fax: 022 810 33 21

Email: info@lemanrisco.com

Web: www.lemanrisco.com

ARCHITECTE/ENERGIE

Pour tous conseils sur les aspects liés à la construction et à l'énergie du bâtiment, audit énergétique, rénovations ou solutions d'isolation, subventions, autorisations. Pour les cas plus complexes, mandats et expertises sur place à tarifs privilégiés.

Le lundi de 16h à 18h

☎ 022 777 16 18

Email: ogi@eco-logique.ch

Web: www.eco-logique.ch

SECURITE

Conseils gratuits et tarifs privilégiés.

Securitas Direct pour les membres.

☎ 0848 123 678

Email: assprop@securitas-direct.ch

FISCALITE

Pour tous conseils fiscaux privés

Berney Associés, Expert en fiscalité immobilière

Le mardi de 14h à 16h

☎ 022 787 09 90

Email: fiscal@assprop.ch

FINANCEMENT

Toutes questions liées aux financements hypothécaires et aux solutions de prévoyance liées à votre bien immobilier. Entretiens hypothécaires et conseils globaux gratuits.

Piguet Galland & Cie SA, votre partenaire patrimonial

Le mardi et jeudi de 14h à 17h30

☎ 058 310 44 03

JURIDIQUE

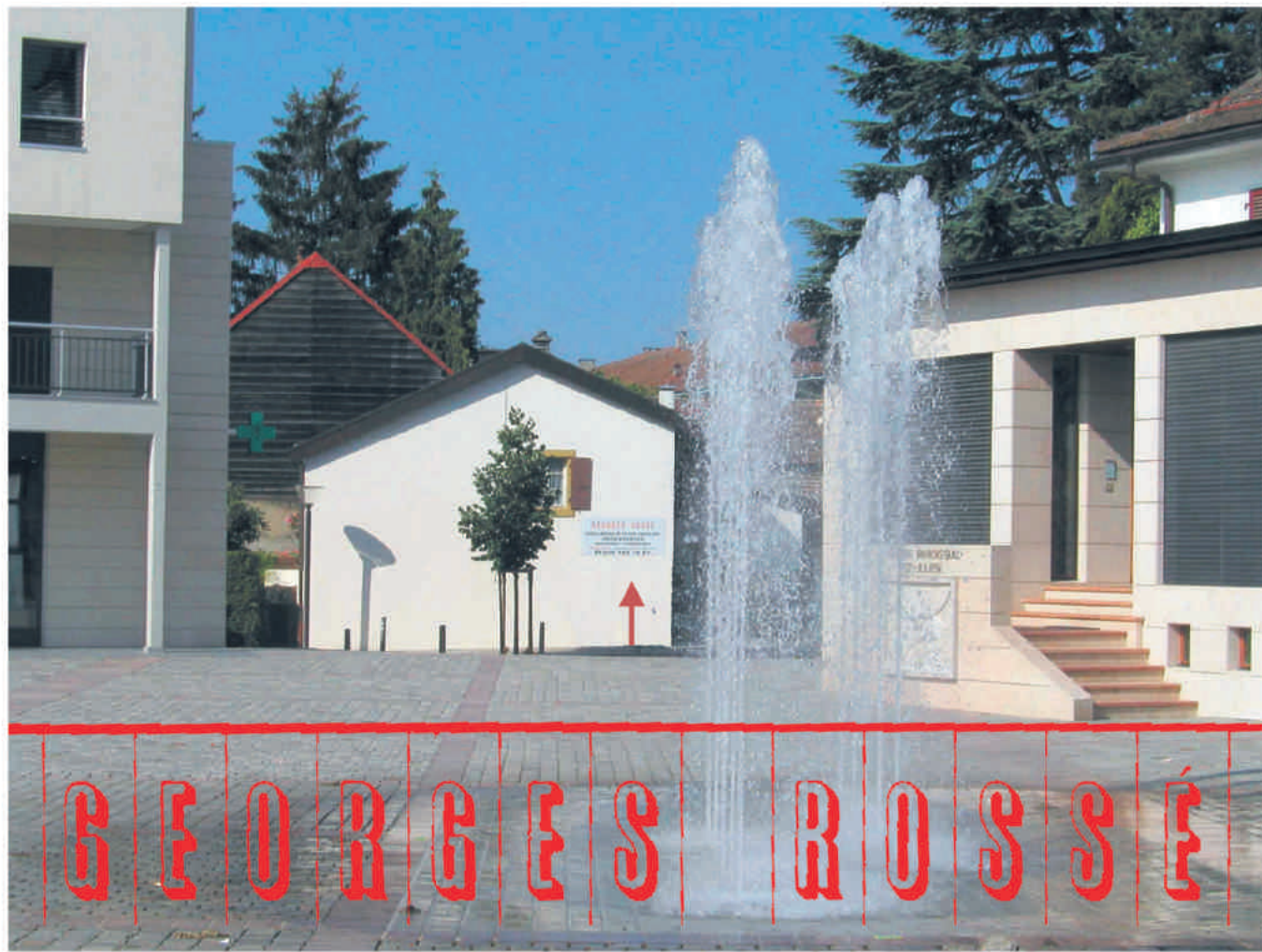
Pour toutes questions sur les droits de la propriété et sur l'aménagement du territoire.

Etude Schmidt, Jatton & Associés

Lundi et mercredi de 14h à 18h

☎ 022 592 52 70

Email: juridique@assprop.ch



ENTREPRISE À VOTRE ÉCOUTE DEPUIS



INSTALLATIONS ET ÉTUDES SANITAIRES

MAÎTRISE FÉDÉRALE

Concessionnaire S.I.G. - EAU - GAZ

Service d'entretien
et dépannage de
conduites, robinetteries
et appareils sanitaires,
appareils spéciaux,
pompes, chauffe-eau,
traitement d'eau.

Conception et
réalisation pour
conduites d'eau,
de gaz, d'écoulements
et fluides divers.
Installations
solaires thermiques.

GEORGES ROSSÉ Sarl, Installations & Etudes sanitaires

1217 Meyrin - Tél: 022 782 12 27 - Fax: 022 785 07 15
www.georgesrosse.ch - email: georgesrosse@bluewin.ch



Christian Gottschall
Président Pic-Vert
Assprop Genève

Le calme avant la tempête? C'est en ces termes que l'on peut qualifier le déroulement des dernières semaines tant la multitude des différents projets de déclassement à travers tout le canton, à l'exception du quartier des Corbillettes (voir p.23), ont été mis en veilleuse. Faut-il y voir l'échéance prochaine des élections municipales?

Pour l'ensemble de nos membres, nous avons souhaité demander aux différents candidats qui se présentent au Conseil Municipal et plus particulièrement au Conseil Administratif, de prendre position sur des questions qui concernent les zones villas et qui nous touchent directement. Nous mettons à votre disposition avec quelques extraits de commentaires,

les réponses qui nous ont été fournies afin que vous puissiez, en toute connaissance de cause, évaluer vos représentants et leurs positions respectives. (voir pages 8 à 13)

Nous avons également utilisé ces dernières semaines pour anticiper et informer les milliers de propriétaires directement concernés par les projets de déclassement issus du Plan Directeur Cantonal 2030. Nous avons souhaité attirer leur attention sur les conséquences de ces déclassements à court, moyen et long termes sur leurs droits de propriétaire. A ce titre, nous nous réjouissons de voir l'impact considérable que nos courriers ont déjà eu tant au nombre d'appels reçus que d'adhésions enregistrées. S'informer, se mobiliser et agir le plus rapidement possible, au niveau communal déjà, est important. Nous ne pouvons que répéter inlassablement qu'il vous faut rester attentif pour agir de façon la plus efficace possible dans la défense de vos intérêts. Vos associations de quartiers sont vos relais car leurs délégués participent régulièrement à des réunions avec Pic-

Vert Assprop durant lesquelles un grand nombre d'informations directement utiles sont partagées.

Notre prochaine assemblée générale sera également l'occasion d'avoir de plus amples informations sur la réestimation fiscale en profondeur des immeubles. Les impacts financiers pour les propriétaires, contribuables captifs par excellence, risquent d'être importants d'autant que les perspectives économiques liées au Franc fort et à la fiscalité des entreprises ne sont pas encourageantes pour les finances du canton. Pic-Vert Assprop a participé en 2013 aux discussions de base servant à élaborer un premier projet de loi. Espérons que le dialogue positif mis en place par l'ancien conseiller d'Etat, David Hiller, se poursuivra dans le même esprit et dans le respect des parties prenantes. Comme nous le faisons traditionnellement, nous avons souhaité laisser un maximum de temps aux participants pour poser vos questions directement au Conseiller d'Etat Serge Dal Busco. Profitez de cette occasion et venez nombreux! ■



M. Pierre-Alain Schmidt
Président Assprop Vaud

L'objectif de cette conférence sera ainsi d'exposer précisément à nos membres les impacts concrets que les prochaines échéances en matière d'aménagement du territoire auront sur leur droit de propriété.

Ces conséquences, je vous l'assure, sont loin d'être négligeables.

Certains membres du Comité ont été invités à organiser cette conférence lors de laquelle devraient intervenir des spécialistes en la matière, exerçant de hautes fonctions étatiques.

Au vu des agendas chargés des intervenants, la date de cette conférence n'a pas encore été fixée. Elle devrait toutefois l'être ces prochaines semaines.

Nous ne manquerons donc pas de vous adresser rapidement une invitation à cette conférence et je formule ici le vœu que vous soyez nombreux à y participer. ■

J'ai le plaisir de vous informer que le Comité a pris la décision d'organiser une conférence au milieu de l'année 2015, dont le thème sera l'aménagement du territoire vaudois.



Le Politicien 2015 à Genève...

Faites-vous votre propre opinion



Guy Girod
Membre du comité

Dans le cadre des élections municipales 2015 genevoises, Pic-Vert a envoyé un questionnaire sur le rôle et l'importance de la zone villa aux candidats via le secrétariat de leurs partis politiques.

Sur les quelques 2000 candidatures, seuls 10% ont pris la peine de donner leur opinion sur la zone villa et accessoirement la propriété individuelle à Genève. La Gauche ne s'est pas vraiment sentie concernée. La Droite (MCG et UDC compris) et les Verts ont mieux réagi.

Vous pourrez découvrir le détail des résultats de ce sondage sur le site internet: geneve.assprop.ch

Cette absence d'intérêt de la classe politique vis-à-vis d'une partie de la classe moyenne nous interpelle.

La classe moyenne qui a travaillé dur pour pouvoir emprunter de l'argent destiné à acquérir une villa n'intéresse plus

la grande majorité de la classe politique genevoise. Pire, cette classe politique veut pousser hors du canton ces propriétaires et édifier à la place de leurs habitations des clapiers pour humains. C'est du reste à la mode puisque Bâle parle d'inciter sa population à diminuer l'espace vital de 38 à 35 m² par personne... ce qui est bien supérieur à ce que nous offrent la plupart des logements subventionnés genevois.

Une mémoire sélective

A Genève, notre classe politique, pourtant friande de statistiques, semble oublier que plus d'un tiers de la population ne paie pas d'impôts et que près de 80 % des impôts sur le revenu des personnes physiques est payé par les propriétaires.

Ce désintérêt des politiques genevois au sondage de Pic-Vert pourrait apparaître comme logique puisque presque tous n'attendent que le démarrage des trax qui sont déjà aux portes d'une très grande partie des zones villas du canton. Les zones villas de Confignon, des Trois Chênes, du Grand-Saconnex, de la Ville de Genève, de

Lancy, d'Onex, de Vernier, de Veyrier sont appelées à «disparaître» d'ici à 20 ou 30 ans puisque la majorité des élus cantonaux a, jusqu'à maintenant, voté pour la densification et l'entassement de la population.

Une chose est certaine

Pic-Vert va renforcer sa défense de la classe moyenne, propriétaire de villas ou d'appartements, que l'on souhaite expulser du canton. M. Manuel Vals, Premier ministre français parlait d'apartheid concernant les banlieues françaises. Ce qualificatif peut parfaitement convenir à la situation des zones villas; la façon dont elles sont traitées par une majorité de la classe politique genevoise y fait sérieusement songer.

Pour mémoire

L'une des rares matières premières à Genève est «La Qualité de Vie» ou ce qu'il en reste. Ceci ne signifie pas qu'il faille empêcher le développement du canton mais on peut le faire sans sacrifier les zones villas qui accueillent en grande majorité la classe moyenne.

Publicité

swiss made
+



GINDRAUX
Fenêtres®

Fabrication et pose de Fenêtres et Portes
Votre spécialiste Genevois



Bois



Bois Métal



PVC

- *Projet - Etude*
- *Fabrication sur mesure*
- *Pose par nos monteurs*
- *Services & Conseils*





Construire au PAV

Pic-Vert dénonce depuis bientôt dix ans l'inaction des autorités dans le cadre du projet PAV (Praille-Acacias Vernets) qui est l'endroit où l'on peut loger nos enfants et tout le développement dont peut rêver Genève. Les mêmes excuses spécieuses sont reprises année après année par presque tous les partis politiques: impossible de construire au PAV tant que les industries seront là. D'autres villes plus importantes que Genève ont pu résoudre ce genre de problème mais ICI on veut réinventer l'eau chaude mais sans en trouver la recette.

La messe est dite

Dès lors, le boycott de la Gauche au sondage Pic-Vert et les réponses timides des autres partis se justifient par la croyance que défendre la propriété n'est plus un message électoraliste et que... la messe est dite!

On attend du propriétaire de villa à Genève qu'il disparaisse de mort natu-

relle ou qu'il accepte de s'entasser dans les clapiers modernes ou alors qu'il quitte le canton. Faut-il alors déménager dans le canton de Vaud?... ou alentour? Mais alentour, il n'y a que la France! Les Français qui aiment bien rire d'eux-mêmes adorent cette anecdote: comment faire une petite fortune en France?... eh bien, en partant d'une grande! C'est un message très clair à tout Genevois qui envisage d'y déménager. Il y sera tondu fiscalement.

Depuis vingt ans, une bonne partie de la classe politique genevoise n'a eu de cesse de mépriser et d'insulter les propriétaires de villas: «ces nantis qui monopolisent la moitié de la zone constructible!» - «ces égoïstes qui s'enferment dans leurs carrés de verdure!» - «ces riches propriétaires qui sont une insulte aux locataires!», etc. Pourtant, la grande majorité des propriétaires appartient à la classe moyenne et ne gagne pas beaucoup plus que l'autre partie de la classe moyenne qui est locataire. Quand on veut «tuer» le propriétaire de villa, et dans la foulée également le propriétaire tout court, on affirme haut et fort qu'il accapare plus de la moitié

du territoire pour son seul usage alors que les locataires doivent s'entasser dans l'autre moitié. Dans les faits, la surface nette de la 5^e zone villa est de 22.73 km² soit 8.1 % de la surface du canton et 34.7 % des surfaces constructibles pour du logement!

Mesdames et Messieurs les politiciens ou futurs politiciens,

Jusqu'au 18^e siècle, l'Aristocratie s'arrogeait le droit de décider pour les autres et l'histoire a démontré que les Bourgeois qui représentaient la classe moyenne et qui payaient le train de vie de cette Aristocratie, ont pris leur place. Il ne faudrait pas que l'histoire se répète et qu'on vienne à croire que les politiciens actuels se prennent et ont remplacé les Aristocrates de l'époque... nous en frémissons pour eux, rien que d'y penser.

Publicité

SPÉCIALISTE CLÉS & SERRURES

RAPID' CLÉS
Autos - Motos - Scooter
SERRURES

Clés bâtiments mises en passe
MUL-T-LOCK

www.cles-ch.com
6, chemin du Repos - 1213 Petit-Lancy
Tél. + 41 (0)22 793 03 83

MENUISERIE - EBENISTERIE
AGENCEMENT
FENETRES SUR MESURE

René Jemmely Sàrl
Membre PIC-VERT

255, route de St-Julien
1258 PERLY

Tél. 022 - 771 44 74
Natel 079 - 606 30 60



Elections municipales du 19 avril 2015

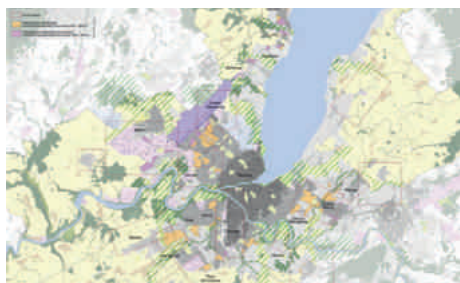
Les prochaines élections municipales sont importantes à plus d'un titre. Ce sont les Conseils municipaux qui préavisent les projets de modification de zones proposées par le Canton et ce dernier a la ferme intention de densifier les zones villas par... modification de zone. Les secteurs concernés ont été clairement identifiés (voir illustration ci-dessous). Par ailleurs, les communes ont 3 ans pour revoir leurs plans directeurs communaux en application du plan directeur cantonal 2030. Enfin, le vaste chantier de la répartition des tâches entre communes et canton a démarré et doit durer jusqu'en 2018. Toutes ces décisions influenceront profondément les orientations de notre futur et le cadre de vie de l'ensemble des citoyens. Nous resterons particulièrement attentifs aux décisions touchant directement les propriétaires comme par exemple la

fiscalité immobilière et l'aménagement du territoire.

Notre association, indépendante de tout parti politique et de lobby, est la seule à défendre les intérêts des propriétaires individuels ainsi qu'un modèle de développement orienté sur le respect de la qualité de vie de tous.

Bien conscients cependant que les décisions se prennent au niveau politique, il nous a paru essentiel de communiquer à nos membres les positions des candidats aux élections municipales. Nous avons ainsi élaboré un questionnaire sur le logement que nous leur avons adressé.

184 candidats nous ont répondu et nous les remercions



Les plans détaillés par commune sont disponibles sur notre site internet: geneve.assprop.ch

Parti	Nombre total de candidats	Nombre ayant répondu	Pourcentage
Vert'Libé-raux	48	21	43.75 %
UDC	87	20	22.98 %
PLR	367	65	17.71 %
MCG	162	24	14.81 %
Les Verts	142	21	14.78 %
PDC	191	22	11.51 %
PS	144	6	4.16 %

Pourcentage de participation au questionnaire des principaux partis

Elections des Conseils administratifs

Sur 112 listes regroupant 222 candidatures, **47** candidats se sont donné la peine de nous répondre.

Elections des Conseils municipaux

Sur 170 listes regroupant 1723 candidatures, **184** candidats se sont donné la peine de nous répondre.

Nous vous transmettons ci-après leur nom et leur appartenance politique.

Les réponses apportées par les candidats à ces dernières, ont permis le classement des candidats en trois catégories:

- Soutien sans réserve (répondent à 90 % et plus à nos attentes)
- Soutien avec réserves (répondent à plus de 2/3 de nos attentes)
- Ont répondu au questionnaire sans pour autant répondre à nos attentes.

NB. Nous n'avons pas mentionné les candidats qui n'ont pas jugé utile de répondre au questionnaire.

Le comité Pic-Vert Assprop Genève ■

Pour plus de détails nous vous invitons à consulter notre site internet: geneve.assprop.ch

Publicité

SoluTubes SA

Assainissement de conduites

Garantie 15 ans

STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION pour une eau propre et fluide!

ch. des Cormiers 14 - 1470 Estavayer-le-Lac - T 026 664 00 04
F 026 664 00 07 - info@solutubes.ch - www.solutubes.ch

Stalder & Bullinger s.a.

Constructions métalliques depuis 1961

- Grilles de sécurité
- Balustrades
- Portails
- Escaliers
- Couverts
- etc.

Portes de garage

Normstahl
ENTREMATIC

Av. de la Praille 55 - 1227 Carouge - 022 342 30 20 - www.stalderbullinger.ch

Synthèse et réponses

Liste nominative des candidats qui ont répondu au questionnaire, classée dans l'ordre alphabétique des communes, des listes électorales officielles et par ordre d'apparition des candidats sur ces listes.
Les membres Pic-Vert sont signalés en vert gras.



ANIÈRES

Conseil municipal

Liste 2: Le Centre

Soutien sans réserve

ARENAS FARAUSTE Isabelle



BARDONNEX

Conseil administratif

Liste 2: PDC et Entente communale

Soutien sans réserve

WALDER Alain

Conseil municipal

Liste 2: PDC et Entente communale

Soutien sans réserve

WALDER Alain

SCHRAG Sylvianne



BERNEX

Conseil administratif

Liste 2: Entente PLR-PDC

Soutien avec réserves

HUGUENIN-BERGENAT Cyril

Conseil municipal

Liste 3: PLR

Soutien avec réserves

SIERRO Ivan

Liste 4: PDC

Soutien avec réserves

HUGUENIN-BERGENAT Cyril



CAROUGE

Conseil administratif

Liste 3: Vert'Libéraux

Soutien sans réserve

MONTESSUIT Jérôme

Liste 4:

Nouvelle force carougeoise: MCG-UDC-Indépendants

Soutien sans réserve

GUINCHARD Damien

Conseil municipal

Liste 1: PLR

Soutien avec réserves

KINDUDI Nadège

Liste 4: Les Verts

A répondu au questionnaire

GUBLER Daniel

Liste 5: Vert'Libéraux

Soutien sans réserve

MONTESSUIT Jérôme

Soutien avec réserves

BOHR Niels

Liste 6: UDC

Soutien sans réserve

GUINCHARD Damien



CHÊNE-BOUGERIES

Conseil administratif

Liste 1: PLR

Soutien sans réserve

GARCIA-BEDETTI Marion

COLQUHOUN Christian

Liste 2: Les Verts de Chêne-Bougeries

Soutien sans réserve

KARR Jean-Michel

LE GUERN Jean-François

Liste 3: PS (Alternatives pour Chêne-Bougeries)

Soutien avec réserves

SOBANEK Marion

Liste 4: Vert'Libéraux

Soutien sans réserve

HEIMENDINGER Luc

Conseil municipal

Liste 1: PLR

Soutien sans réserve

GARCIA-BEDETTI Marion

COLQUHOUN Christian

Publicité

POLYTEC S.A.



Service d'hygiène et de salubrité

DÉSINSECTISATION

DESTRUCTION

DÉRATISATION

DÉSINFECTION

DÉPIGEONNAGE

DEVIS GRATUITS

Blattes – Cafards – Fourmis – Araignées

Mites – Moucheron, etc.

Nids de guêpes – Frelons, etc.

Rats – Souris – Mulots, etc.

Containers – Dévaloirs

Pics, Fils tendus et Filets

*Plus de 40 ans
d'expérience
à votre service*

Cours de Rive 2 - C.P. 3173
1211 Genève 3

Tél. 022 311 03 22

Fax 022 311 04 20

Site: www.polytecsa.ch

E-mail: info@polytecsa.ch

**Liste 2: Les Verts de
Chêne-Bougeries****Soutien sans réserve****KARR Jean-Michel****LE GUERN Jean-François**

GROSS Florian

Liste 3: MCG**Soutien avec réserves**

SAPEY Michel

**Liste 4: Alternatives
pour Chêne-Bougeries****Soutien sans réserve**

FAVARGER Pierre-Yves

Soutien avec réserves

SOBANEK Marion

ARMAND Catherine

Liste 5: Vert'Libéral**Soutien sans réserve**

HEIMENDINGER Luc

HOCHULI Sylvia

DJAZIRI Moncef

**CHÊNE-BOURG****Conseil administratif****Liste 1: Entente chénoise PLR-
PDC****Soutien sans réserve**

DE CANDOLLE Beatriz

**Liste 2: Socialistes et Verts de
Chêne-Bourg****Soutien sans réserve**

BÜTSCHI HÄBERLIN Daniëlle

Conseil municipal**Liste 1: Entente chénoise PLR****Soutien sans réserve**

DE CANDOLLE Beatriz

BEN HASSEL Lyam

BRAND Gilles

DE CABOGA Vanessa

MEYER Philippe

A répondu au questionnaire

WURLOD Adhemar

Liste 2: Socialistes**Soutien sans réserve**

BÜTSCHI HÄBERLIN Daniëlle

Liste 4: PDC**Soutien sans réserve**

TOSCAN Jean

**COLLEX BOSSY****Conseil administratif****Liste 1: PLR****Soutien sans réserve**

YTHIER Arnaud

Conseil municipal**Liste 1: PLR****Soutien sans réserve**

YTHIER Arnaud

MULLER Nathalie

**COLLONGE-BELLERIVE****Conseil municipal****Liste 1: PLR****Soutien sans réserve**

AZARPEY Darius

**COLOGNY****Conseil municipal****Liste 1: PLR****Soutien sans réserve**

GENCY Grégoire

PRALONG Christian

HENRIOD Xavier

**CORSIER****Conseil administratif****Liste 1: PLR****Soutien sans réserve**

MARTIN WIDMER Joëlle

Conseil municipal**Liste 1: PLR****Soutien sans réserve**

MARTIN WIDMER Joëlle

GOLAY Jean-Jacques

COCHET Claudia

**GENÈVE****Conseil administratif****Liste 3: UDC****Soutien sans réserve**

BLÄSI Thomas

Liste 4: MCG**Soutien sans réserve**

SORMANNI Daniel

Liste 6: Vert'Libéraux**Soutien sans réserve**

PUTALLAZ Sue

Conseil municipal**Liste 2: PDC****Soutien sans réserve**

MARQUES Claudio

RODRIGUEZ Raoul

Soutien avec réserves

ORASIANU Alexandre

WOLF Pierre (Michel)

A répondu au questionnaire

DE KALBERMATTEN Alain

Liste 3: Les Verts**Soutien avec réserves**

VAUCHER Joris

NAHAS Jeffrey

Ont répondu au questionnaire

GOMEZ Alfonso

BEFFA Sébastien

DUNNER Christophe

Liste 4: UDC**Soutien sans réserve**

BLÄSI Thomas

LYON Didier

NAVRATIL Joseph

Soutien avec réserves

ZAHNO Jean

CARRUZZO Marie-Christine

JACQUIER Cathy

KUMLI Joséphine

Liste 5: PLR**Soutien sans réserve**

CORNUT Renate

GISSELBAEK Stefan

Liste 6: MCG**Soutien sans réserve**

SORMANNI Daniel

MADANI Amar

GUILLON Jenna

BÄRTSCHI François

BARYEKA Jarek

Soutien avec réserves

MARSCHALL-VOUMARD Marizete

CATTIN Jean-Pascal

KLINGELE Olivier

A répondu au questionnaire

BRINER Jean-Michel

Liste 8: Vert'Libéraux

Soutien sans réserve

PUTALLAZ Sue
GOLLARZA Hadrien



GENTHOD

Conseil administratif

Liste 1: PLR

Soutien sans réserve

HONEGGER Wolfgang

Liste 3: PDC

Soutien avec réserves

PFISTER Martin

Conseil municipal

Liste 1: PLR

Soutien sans réserve

HONEGGER Wolfgang

KELLER Jean

RYCHNER Georges

Soutien avec réserves

DELLAMULA Christina

Liste 3: PDC

Soutien avec réserves

PFISTER Martin

A répondu au questionnaire

ULDRY Julie



GRAND-SACONNEX

Conseil administratif

Liste 1: Ensemble PLR-PDC

Soutien sans réserve

COMTE Jean-Marc

FAVRE Bertrand

ORSINI Antoine

Liste 2: UDC-MCG

Soutien sans réserve

HULLIGER Patrick

Liste 3: Unis pour le Gd-Sac

Soutien avec réserves

JIMAJA Bienvenu (Laurent)

Conseil municipal

Liste 1: PLR

Soutien sans réserve

FAVRE Bertrand

ORSINI Antoine

COUTINHO Ana Paula

Liste 2: UDC

Soutien sans réserve

HULLIGER Patrick

Soutien avec réserves

MICHAUD-ANSERMET Eliane

RIBBI Serge

Liste 3: PDC

Soutien sans réserve

COMTE Jean-Marc

Liste 6: Les Verts

Soutien avec réserves

JIMAJA Bienvenu (Laurent)



LANCY

Conseil administratif

Liste 2: PLR

Soutien sans réserve

AESCHBACHER Thierry

VINCENT Cédric

Liste 3: PDC

Soutien sans réserve

LORENZINI Stéphane

Liste 4: MCG

Soutien sans réserve

GOLAY Roger

Liste 5: UDC

Soutien sans réserve

PERRENOUD Philippe

Conseil municipal

Liste 1: Les Verts

Ont répondu au questionnaire

ALMOMAN Waël

GRIVET Laure

Liste 2: Socialistes

A répondu au questionnaire

ROSSELET-DROUX Céline

Liste 3: PLR

Soutien sans réserve

VINCENT Cédric

AESCHBACHER Thierry

PAGE Yves

DEROBERT Thierry

KOUANGO Alban

MARCOU Aristos

Soutien avec réserves

FRANCEY Xavier

Liste 4: PDC

Soutien sans réserve

LORENZINI Stéphane

Liste 5: UDC

Soutien sans réserve

PERRENOUD Philippe

Ont répondu au questionnaire

CABALLERO MEGIAS Silvia

Publicité

Depuis 45 ans, des travaux de 1^{ère} qualité



PEINTURE
PAPIERS PEINTS
CREPIS & DECORATION

Devis gratuit
TVA offerte pour les membres
de Pic-Vert (soit 8% de rabais)

079/301 00 02 ou 022/793 20 36

Cp 162 - 1213 Pt-Lancy 1 / eltschingerp@bluewin.ch



Route des Fayards 243 - CH-1290 Versoix - Genève
Tél. 022 795 17 17 - www.sro-kundig.ch

**Liste 6: MCG****Soutien sans réserve****GOLAY Roger****Soutien avec réserves**

REOLON Bruno

**MEYRIN****Conseil administratif****Liste 4: MCG; Meyrin-Cointrin-Gagne****Soutien sans réserve****GIRARDET Jean-François****Conseil municipal****Liste 1: Les Verts****Ont répondu au questionnaire**

HEINIGER Claire

TIGUEMOUNINE Sabine

Liste 2: UDC**Soutien avec réserves**

TRIPPEL Martin

Liste 5: PLR**Soutien sans réserve**

GROGNUZ Fabien

Liste 6: MCG**Soutien sans réserve****GIRARDET Jean-François**

LUSTENBERGER Cédric

GIRARDET Myriam

VAZQUEZ LOPEZ Luis Angel

POLLIEN Raphaëlle

SAUTHIER Cédric

**ONEX****Conseil administratif****Liste 1: PLR-PDC****Soutien sans réserve****MUMENTHALER François****Liste 2: PS et Verts****A répondu au questionnaire**

KAST Carole-Anne

Conseil municipal**Liste 2: Socialistes****A répondu au questionnaire**

KAST Carole-Anne

Liste 5: PDC**Soutien avec réserves**

VUARNOZ Emmanuelle

Liste 6: PLR**Soutien sans réserve****MUMENTHALER François**

LAEMMEL Félix

HAAB Rolf

Soutien avec réserves

MOSCHELLA David

Liste 7: Vert'Libéraux**Soutien sans réserve****RITTER Sven****A répondu au questionnaire**

CORRALES Bladimir

**PLAN-LES-OUATES****Conseil administratif****Liste 1: Les Verts+ PS****Soutien avec réserves**

DURAND Thierry

Liste 3: Vert'Libéraux**Soutien sans réserve**

SEYDOUX Laurent

Conseil municipal**Liste 1: PDC****Soutien sans réserve****EDDER Isabelle****Liste 2: PS****A répondu au questionnaire**

JEANMONOD Richard

Liste 3: Les Verts**Soutien avec réserves**

DURAND Thierry

Liste 5: Vert'Libéraux**Soutien sans réserve**

SEYDOUX Laurent

SEYDOUX Jérémy

Soutien avec réserves**MEYLAN Jean-Michel**

BORSTCHER Catherine

**SATIGNY****Conseil administratif****Liste 2: PDC****A répondu au questionnaire**

ROSET Martine

Liste 3: Vert'Libéraux**Soutien sans réserve**

PREISIG Robert

Conseil municipal**Liste 2: PDC****A répondu au questionnaire**

ROSET Martine

Liste 3: Vert'Libéraux**Soutien sans réserve**

CORI Claudio

PREISIG Robert

WITTWER Christophe

HUMBERT ESTOPPEY Denise

**THÔNEX****Conseil administratif****Liste 1: L'entente pour Thônex****Soutien sans réserve**

DECREY Philippe

Liste 2: UDC-MCG, la nouvelle force thônésienne**Soutien sans réserve**

STARK Riccardo

Conseil municipal**Liste 1: PDC****Soutien sans réserve**

DECREY Philippe

Liste 2: PLR**Soutien sans réserve**

ROTH Hans Rudolf

SARMIENTO Carlos

BOUX DE CASSON Fabrice

TERCIER Heidi

Soutien avec réserves

BERSIER Julie

NICOLET Alain

WÜNSCHE Florian

Liste 3: UDC**Soutien sans réserve**

STARK Riccardo

Liste 4: Gauche Sociale**Soutien avec réserves**

UREGEN Ali



TROINEX

Conseil administratif

Liste 2: Entente communale

Soutien sans réserve

COURBAT Lionel

Conseil municipal

Liste 1: Les Verts

Soutien sans réserve

JORDI Thomas

Soutien avec réserves

LATOURE Sabine

Liste 2: PLR

Soutien sans réserve

REYMOND-DORSAY Karen

Liste 4: PDC

Soutien sans réserve

COURBAT Lionel



VERNIER

Conseil administratif

Liste 1: Vernier solidaire et responsable avec les Socilaistes, les Verts et le PLR

Soutien sans réserve

ROCHAT Yvan

RONGET Pierre

Liste 2: PDC, PBD, Vert'Libéraux-Alliance du Centre

Soutien sans réserve

MAGNIN Yves

Liste 5: MCG, Indépendants, l'Entente pour Vernier

Soutien sans réserve

ROCH Ana

Conseil municipal

Liste 1: Les Verts

Soutien sans réserve

ROCHAT Yvan

CHILLIER Xavier

Soutien avec réserves

PERROUX Olivier

A répondu au questionnaire

LIMPO Miguel

Liste No 3: PLR

Soutien sans réserve

RONGET Pierre

BRON Gilles-Olivier

TSCHOPP Laurent

AGRAMUNT Gian-Reto

Soutien avec réserves

HUGGEL Jean-Claude

BERTSCHY Antoine

Liste No 4: UDC

Soutien sans réserve

MEISSNER Christina

KAELIN Ruth

STROHHEKER BAVAUD

Corinne,

DAVID ABRACOS Daniel

ROBERT-NICOUD Anne-Lise

Liste 5: MCG, Indépendants

Soutien sans réserve

ROCH Ana

SOTOMAYOR André

NOBS Cyril

ARDUINI Brice

AMBROSIO François

Liste 6: PDC, PBD, Vert'Libéraux-Alliance du Centre

Soutien sans réserve

MAGNIN Yves



VERSOIX

Conseil administratif

Liste 1: PLR-PDC, la bonne entente pour Versoix

Soutien sans réserve

LEISER Jean-Marc

Liste 3: Verts et Socialistes

Soutien sans réserve

KUMMER John

Conseil municipal

Liste 1: PLR

Soutien sans réserve

LEISER Jean-Marc

Liste 2: MCG

Soutien avec réserves

CHAOUI Laïla

Liste 3: PDC

Soutien sans réserve

LEVRAT Bernard

Soutien avec réserves

BOURBALA Djamel

Liste 4: Les Verts

Soutien sans réserve

KUMMER John



VEYRIER

Conseil administratif

Liste 1: PLR et Vert'libéraux

Soutien sans réserve

GAUTROT Marielena

Conseil municipal

Liste 1: PLR

Soutien sans réserve

ROSTAN Marlyse

PATEK Serge

DUC Olivier

ROBERT Christian

Soutien avec réserves

BARTOLINI Silvio

BRISOTTO Flavio

SCHAUFFHAUSER Thierry

GREMAUD Barbara

CHERBULIEZ Michel

MORAND Pierre-André

PAUTEX Alain

Liste 2: Vert'libéraux

Soutien sans réserve

GAUTROT Marielena

HAMOIR Furcy

Soutien avec réserves

ZUFFEREY Cédric

A répondu au questionnaire

SZALAI Zoltan



Retrouvez les commentaires sur
notre site
geneve.assprop.ch



Election municipales, soutenez les candidats membres du comité de Pic-Vert



MEYRIN

GIRARDET Jean-François

Candidat au Conseil administratif
(Liste 4 MCG; Meyrin-Contrin-Gagne)
et au Conseil municipal
(Liste 6 - MCG)



VERNIER

MEISSNER Christina

Candidate au Conseil municipal
(Liste 4 - UDC)



ONEX

MUMENTHALER François

Candidat au Conseil administratif
(Liste 1 PLR-PDC)
et au Conseil municipal
(Liste 6 - PLR)



VEYRIER

GAUTROT Marielena

Candidate au Conseil administratif
(Liste 1 PLR-Vert'Libéraux)
et au Conseil municipal
(Liste 2 - Vert'Libéraux)

Publicité

autos energies
écomobilité et énergies renouvelables

Une équipe de spécialistes est à votre disposition pour installer:

- ✓ panneaux solaires thermiques
- ✓ panneaux solaires photovoltaïques
- ✓ pompe à chaleur
- ✓ chaudières mazout, gaz, pellets

35 ans d'expériences dans les énergies renouvelables

L'énergie solaire est disponible gratuitement en grande quantité



*Devis gratuit
sur demande*



133, route de Peney
CH-1214 Vernier
Tél. +41 (0)22 341 08 74
Fax: +41 (0) 22 341 17 65
info@a-e.ch
www.a-e.ch



Vous avez des problèmes de robinets et vannes bouchés, eau colorée, perte de puissance et de pression, corrosion de vos tuyaux.

Nous avons la solution pour vous.

Depuis plus de 25 ans, la société INTER PROTECTION SA met à votre disposition son système d'assainissement des conduites. Notre système «cec-system» est breveté en Europe et en Amérique du Nord. Notre savoir-faire et notre longue expérience assurent une garantie de 15 ans à vos travaux.



Pour plus d'information : **www.interprotection.ch**



Appelez dès maintenant :

Cugy +41 (0)21 731 17 21
Genève +41 (0)22 735 42 72
Berne +41 (0)31 333 04 34



Invitation

Assemblée Générale

Mardi 24 mars 2015, de 20h à 22h



Notre invité

Monsieur Serge Dal Busco

Conseiller d'Etat, responsable du Département des Finances

Viendra nous faire part des projets de modifications de la fiscalité immobilière.

Son allocution sera précédée d'un accueil par Monsieur Michel Balestra,
Président du Conseil d'administration des SIG.

A l'issue du rapport du président et de la présentation de notre invité,
du temps sera consacré aux questions.

Vous êtes cordialement invité à partager un verre de l'amitié en compagnie des membres de
notre comité et des représentants de nos permanences juridiques, sécurité, fiscales, etc.

SIG, Forum Louis Ducor

2, chemin du Château Bloch, Le Lignon

(entrée par le restaurant de collectivité « Le Soleil »)

Accès transports publics: Bus N° 9 et 51

Parking Visiteurs et parking Salève à disposition (pas le parking Jura)

Publicité

METRY SA

**MAÇONNERIE
TRANSFORMATION
RÉNOVATION
ENTRETIEN DE BÂTIMENT**

Tél. 022 348 17 46 Fax 022 348 17 00
Natel 079 301 11 88

Ch. du Bois-des-Arts, 51 — 1226 Thônex / GE



**mauvaises odeurs
refoulements**

dépannage, vidange, curage, entretien
études, conseils et réalisations

amoudruz
vidange et bâtiment sa

Rue Eugène-Marziano 23 b – 1227 Acacias
Tél 022 329 05 24 – Fax 022 320 37 02



Une entreprise genevoise à la pointe pour l'assainissement des fenêtres



Alain Gaumann
Ingénieur-conseil
en énergie,
membre du comité

Entreprise FRAGNIERE SA, Interview de Monsieur Philippe Luchini, directeur

Quand l'entreprise Fragnière a-t-elle été fondée et combien de personnes emploie-t-elle?

L'entreprise a été fondée en 1955 et compte aujourd'hui 31 collaborateurs.

Quelle est le point fort de votre entreprise?

Nous souhaitons rester une entreprise pluridisciplinaire tant pour la menuiserie extérieure qu'intérieure, toutefois nous sommes spécialisés pour la fabrication des fenêtres «à l'ancienne» et sommes la 2^e entreprise du canton en termes de fabrication de fenêtres. D'autre part, les aspects techniques et esthétiques de nos fenêtres sont reconnus par la CMNS (Commission des monuments, de la nature et des sites) et nous avons d'excellents rapports avec le service des monuments et sites.

Sur le nombre de fenêtres que vous fabriquez quelle est la part des fenêtres en PVC, bois-métal, tout bois?

Tout bois 40 % - Bois-métal 50 % - PVC 10 %

Lors de commandes de bois tenez-vous compte de la provenance de celui-ci (certifié FSC) ou l'aspect prix et-il prépondérant?

La provenance du bois (FSC) est un élément prépondérant car nous privilégions l'aspect qualité avant le prix, nous perdons quelquefois des affaires pour cela, ce qui fâcheux. Néanmoins, nous restons en adéquation avec notre philosophie d'entreprise.

La nouvelle parité Euro/CHF aura-t-elle des répercussions sur l'activité de votre entreprise notamment au niveau de vos fournisseurs?

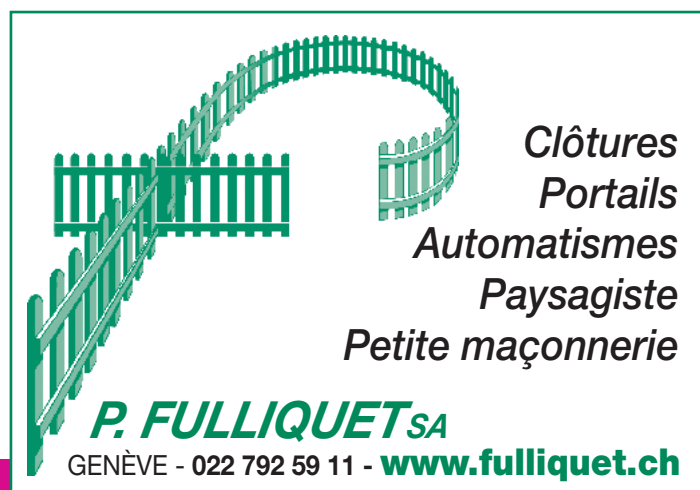
Nous achetons principalement notre matière première en Suisse mais nos fournisseurs s'approvisionnent à l'étranger. Ceci aura une incidence sur les coûts qui nous permettront d'avoir probablement une matière première un peu moins chère une fois que leurs anciens stocks auront été finan-

cièrement dilués, par réajustement, aux nouveaux tarifs.

L'article 56A de la RCI oblige tout propriétaire à assainir ses fenêtres d'ici le 31 janvier 2016. Sachant qu'une bonne partie du parc immobilier n'a pas encore effectué les travaux comment appréhendez-vous cette échéance en terme de charge de travail (offres, mise en œuvre, etc.)?

C'est un sujet sur lequel nous travaillons déjà depuis quelques mois, nous avons anticipé la mise en œuvre de la loi par une démarche proactive en informant nos clients que ce soit par un contact direct ou par le biais de notre site internet. Durant les derniers 10 jours de janvier, nous exposons et informons la clientèle de MParc à La Praille. Nous l'avons également fait à l'interne, nos techniciens sont prêts à assumer ce surcroît de travail tant en termes de ressources humaines, de stock, que d'organisation. Force est cependant de constater que le public n'est pas encore suffisamment informé concernant cette mise en application de l'article 56A. (voir page 31)

Publicité



**Clôtures
Portails
Automatismes
Paysagiste
Petite maçonnerie**

P. FULLIQUET SA
GENÈVE - 022 792 59 11 - www.fulliquet.ch



GS WINDOWS

Fenêtres · Portes · Vitrerie · Stores · Volets
Rénovation et Neuf
Bois · Bois / Mixte · PVC · Aluminium
Protections de commerces

GS WINDOWS SA
Chemin du Château Bloch 17
Case Postale 60
1219 LE LIGNON

Tél. 022 796 99 64 · info@gswindows.ch · www.gswindows.ch

L'Office cantonal de l'énergie (OCEN), en collaboration avec l'HEPIA, a mis sur pieds un programme de modules d'information pour les professionnels en ce qui concerne l'application de la loi, combien de collaborateurs de votre entreprise vont suivre ce programme?

Cinq collaborateurs ont déjà suivi ce programme au mois de février.

Avez-vous de la concurrence transfrontalière et/ou transcantonale pour l'assainissement des fenêtres?

Transfrontalière non, notamment par le fait que nos collègues français ne connaissent pas bien les exigences patrimoniales de la CMNS.

Transcantonales oui. Vaud, Fribourg, Neuchâtel et même Zurich où des entreprises donnent des cours de français pour le personnel qui vient travailler à Genève.

Concernant les villas, remarquez-vous une augmentation de l'assainissement des fenêtres sachant que contrairement aux immeubles locatifs, c'est le propriétaire qui bénéficie directement de l'investissement par la diminution des charges de chauffage et par l'amélioration du confort thermique?

Non pas vraiment, les gens n'ont pas cette démarche proactive car cela fait 30 ou 40 ans qu'ils vivent dans leur maison et ils sont tellement habitués par le confort existant qu'ils n'y font même plus attention. Par contre, lorsqu'ils font la démarche, ils sont très étonnés de l'amélioration du confort thermique et se demandent pourquoi ils ne l'ont pas fait avant.

Lorsque vous devez assainir les fenêtres d'un bâtiment à forte valeur patrimoniale, quelle solution préconisez-vous en priorité?

- Maintien des fenêtres existantes et remplacement des vitrages (survitrage)?
- Remplacement de la totalité des fenêtres?



Généralement nous proposons de remplacer les fenêtres «à l'identique», mais très souvent nous joignons à l'offre une proposition de survitrage.

Quel est approximativement la différence de coût (en%) entre les deux solutions?

30 à 35 %.

Quelle est la durée d'un chantier pour l'assainissement des fenêtres pour une villa standard?

- Lorsqu'il s'agit d'installer un survitrage?

Environ 2 ½ jours.

- Lorsqu'il s'agit de remplacer les fenêtres?

Environ 4 jours.

Pour le remplacement des fenêtres qui sont généralement vos commanditaires?

Si nous travaillons souvent avec les propriétaires de villas, nous avons aussi l'habitude de travailler avec les régies et les architectes pour ce qui est gros objets.

Lors de la mise en œuvre du remplacement des fenêtres quelles précautions prenez-vous pour vous assurer qu'il n'y a pas de matières dangereuses, notamment de l'amiante (joints) ou des peintures au plomb?

Nos techniciens ont suivi les modules de F4S concernant la détection et les dangers que représente l'amiante, de plus, leur expérience leur permet de déceler la présence d'amiante, des peintures au plomb. Dans ces cas nous sollicitons une entreprise spécialisée pour effectuer les travaux nécessaires. Cela est d'ailleurs mentionné dans nos offres en attirant l'attention du propriétaire sur cet aspect.

Comment déterminez-vous si la solution du survitrage permet de répondre aux nouvelles normes de transmission thermique dont le coefficient U global doit être égal ou supérieur à 3W/ (m2.k)?

C'est l'état des fenêtres en place qui va nous permettre de déterminer si le survitrage est possible ou non. Nous avons souvent

des demandes de clients pour du survitrage et lorsque l'on se rend sur place l'on s'aperçoit souvent que l'état des fenêtres est trop dégradé pour choisir cette option. D'autre part, nos techniciens calculent la valeur U de la nouvelle fenêtre et celle du survitrage seul. Le simple fait de passer de simple à double vitrage améliore considérablement la valeur U du verre qui passe alors à 1.0 – mais attention, dans ce cas, la valeur U de l'ensemble de la fenêtre peut ne pas correspondre aux nouvelles normes du fait que les bois restent inchangés. Seul un logiciel de calcul permet de déterminer de cas en cas si cela est possible.

Suite au remplacement des fenêtres, quelles mesures prenez-vous pour garantir un renouvellement d'air correspondant à la norme SIA 180? Faites-vous appel à un spécialiste?

Nous proposons très souvent la pose d'aérateurs dans les fenêtres lorsque l'on détecte, qu'après le remplacement de celles-ci, il pourrait y avoir des problèmes de renouvellement d'air engendrant des dégâts au bâtiment (moisissure, condensation, etc.) ainsi que des problèmes d'hygiène par le manque d'air frais. Pour les gros objets, cela ne se fait pas systématiquement. En fait, cela dépend souvent de la demande de l'architecte. Nous garantissons néanmoins une très bonne étanchéité de nos fenêtres et préconisons la pose d'aérateurs invisibles. ■



© Entreprise Fragnière SA

Double vitrage avec une face feuilletée (sécurité accrue) et joint à l'ancienne

Publicité



R.F. Fragnière s.a.
Du bois, des hommes, des idées

**Portes
Fenêtres
Agencements**

Devis sans engagement

Et vos vitrages?

Passez du simple au double avant 2016 !

(Article 56A alinéa 2 RALCI)

5% de remise pour toute commande passée avant le 30 avril 2015

Chemin de la Mousse 18 - 1225 Chêne-Bourg | 022 309 36 10 | www.r-fragniere.ch



Construisons avec discernement à Veyrier



Marielena Gautrot
Membre du comité

Les habitants du plateau de Pinchat, situé en zone villa sur la commune de Veyrier s'inquiètent d'un projet de construction. Des logements groupés sur une parcelle de 5'853 m², propriété de Pro Natura, auront une densité de 58 %. Les immeubles seront construits au chemin Aloys-Pictet sur un terrain en bordure de la zone agricole et à proximité du Bois Marquet. Pour bâtir avec une telle densité, une dérogation exceptionnelle doit être accordée par la commune. Cette dérogation doit être refusée par le Conseil Municipal car elle n'est pas compatible avec l'harmonie du quartier.

L'architecture de ce projet, d'un gabarit de R+2 long de 88 mètres, ne s'intègre pas du tout dans le tissu urbanistique et dans l'environnement de cette région. Les voisins sont étonnés qu'une association telle que Pro Natura, qui a comme objectif de protéger la nature et les paysages ainsi que d'entretenir des réserves naturelles, se lance dans une promotion immobilière importante et densifie de telle sorte une de ses parcelles située en zone verte.



© STTG

Ce terrain qui a été légué à Pro Natura n'est pas en bordure d'une route du domaine public. La densification de cette zone 5 aura donc un impact sur la ceinture verte avec l'abattage d'arbres où nichent des loriot et des faucons hobereaux. Ces travaux dégraderont cet environnement bucolique.

Si la commune de Veyrier donne son accord au projet, elle créera un précédent dans cette zone de villas à Pinchat. Le risque étant la disparition de la zone villa à court terme et une profonde mutation de la zone agricole. Les élus communaux ont un rôle prépondérant et une responsabilité sur le développement urbanistique qu'ils choisissent pour leur commune.

La priorité de Pic Vert est de sauvegarder des poumons de verdure et l'intégrité des



© STTG

Plan du quartier avec le projet proposé

zones villa. La concertation avec les associations de propriétaires de villas proches des nouveaux projets d'urbanisation est nécessaire. Il est important qu'ils puissent s'exprimer sur la façon dont on modifie leur environnement immédiat. Ils sont garants de la qualité de la vie de ceux qui sont aujourd'hui dans ces zones et de ceux qui les rejoindront dans de nouveaux logements dont ils auront approuvé le gabarit et la densité.

A noter que Pic-Vert a soumis un questionnaire à l'attention des candidats aux élections municipales des communes genevoises pour connaître leurs positions respectives par rapport à la sauvegarde des zones villas et de leur environnement. (voir page 6 et suivantes) ■

Publicité



La chaleur sous toutes ses formes



Mazout, diesel, carburants, station service 24/24, charbon,
bois de cheminée, charbon de bois, gaz, location de grills/broches,
révision de citernes.

Chemin de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50 • Fax: 022.343.14.41
info@bosson.ch • www.bosson.ch

JS

RÉNOVATION DE FENÊTRES

- Pose de verres isolants
- Menuiserie

Jean Simond

202, route de Veyrier
1234 Vessy

Natel 076 380 47 57
Tél. 022 784 30 04



Rénovation énergétique, il est temps d'agir



Christina Meissner
Membre du comité

Dans le canton de Genève, la consommation d'énergie pour le chauffage des bâtiments représente la moitié de l'énergie directement consommée. Pour réduire les émissions de CO², la rénovation énergétique des bâtiments est donc essentielle.

Si la construction de logements neufs répond aujourd'hui à des standards énergétiques élevés, c'est loin d'être le cas des bâtiments plus anciens. Ils représentent le gros du parc immobilier et leur rénovation énergétique s'effectue à raison de moins de 1% par an. A ce rythme, personne n'échappera aux changements climatiques. Il faut agir plus vite et de manière plus efficace.

Tel est l'appel lancé au Conseil d'Etat, le 9 janvier 2015, par une dizaine de personnalités issues de tous les horizons politiques. Cet appel, accompagné d'une liste de 10 propositions préparées par Noe 21, doit permettre au gouvernement de lancer un programme ambitieux pour la rénovation énergétique des bâtiments.*



© Magali Girardin

Parmi les actions ciblées, une proposition concerne plus particulièrement les villas (voir encadré) et parmi les signataires figure Philippe Roch. Député au Grand Conseil, puis au WWF et enfin à la tête de l'Office fédéral de l'environnement, il a toujours défendu la nature sans concession. Aujourd'hui retraité, il a accepté de recevoir Pic-Vert dans sa maison entièrement rénovée, pour parler des efforts qu'il a entrepris à titre individuel.

La maison surplombe le vallon de l'Allondon. En contrebas des pâturages, blottie en lisière de la réserve naturelle, on l'aperçoit à peine. L'endroit est calme et sauvage, il convient à merveille à son propriétaire.

Passionné de nature, Philippe Roch avait vingt ans lorsqu'il découvrit qu'une maison était à vendre dans ce vallon qu'il considérait déjà comme sa cathédrale. La maison était une ruine inhabitable mais l'endroit idéal. Il l'a acheté sans hésiter.

Publicité

Fabrication & Pose

ZURBUCHEN

Fenêtres - Portes - Vérandas - Volets

www.zurbuchensa.ch

VD Éclépens - FR Grolley - GE Genève

022 320 03 30
visites sur rendez-vous

Alarme Sécurité Vidéo

DEVIS
GRATUIT

Service technique
7 jours / 7 - 24h/24h

- SYSTEME D'ALARME
- SURVEILLANCE VIDEO
- CONTROLE D'ACCES

ASV Alarme Sécurité & Vidéo SA Ch. de la Pallanterie 7 - 1252 Meinier
www.asv-sa.ch e-mail: info@asv-sa.ch Tel: 022 772 11 11

Au fil des ans, Philippe Roch l'a entièrement rénover. Les fenêtres ont été équipées d'un double vitrage, les murs et la toiture ont été isolés, l'intérieur a été refait du sous-sol au grenier devenu salle de travail, d'écriture et de méditation. Le rez-de-chaussée accueille un salon confortable et une salle à manger dont la belle hauteur peine à contenir l'immense bibliothèque remplie de livres. Le cœur de la maison, dans tous les sens du terme, chez Philippe Roch, c'est la cuisine.

Il y accueille ses invités dans une ambiance chaleureuse issue d'une énergie 100 % renouvelable. Un réservoir de 1'500 litres, récolte les apports de chaleur issus en proportion variable selon la saison, des panneaux solaires ou des stères de bois brûlé dans l'imposant fourneau de la cuisine.

Pour Philippe Roch, le fait d'être propriétaire est un privilège et une responsabilité, celle d'assurer notre relation avec la terre,

"Enrichir la vie de sa propriété pour s'enrichir soi-même"

qu'il s'agisse de la planète ou de celle de son jardin. On a une part de pouvoir qu'il faut utiliser pour en être le plus proche possible. Le résultat de notre engagement responsable est un bonheur augmenté. ■

Rénovation énergétique, appel au Conseil d'Etat



Tirer profit de l'important potentiel d'économie de l'habitat individuel

Les habitations individuelles ou villas représentent encore deux tiers des bâtiments destinés au logement du canton de Genève. Dans 76 % des cas (recensement de l'an 2000), elles sont habitées par leur propriétaire. Il est donc à priori plus facile de persuader ce dernier à s'engager dans une rénovation énergétique. Point de risque potentiel de conflit entre propriétaire et locataires car c'est directement le maître d'ouvrage qui jouit de la totalité des bénéfices de la rénovation: baisse des charges de chauffage et des coûts énergétiques, augmentation durable de la valeur du bien, amélioration du confort et de la qualité de vie, réduction de l'exposition à l'évolution future des prix de l'énergie, responsabilité sociétale, etc. Alors pourquoi n'y a-t-il pas davantage de rénovations de villas?

Un parcours de combattant

Le propriétaire souhaitant se lancer dans la rénovation énergétique de son habita-

tion se trouve confronté à un véritable parcours de combattant auquel il n'a pas été préparé. L'étude menée par Noe21 met en évidence les obstacles suivants:

- Le **manque d'information du propriétaire sur l'état d'isolation** de son logement.
- La **complexité de la mise en œuvre des travaux** pour des propriétaires qui manquent de compétences techniques.
- Le **manque d'accès au capital** pour des travaux onéreux qui sont en général envisagés par des propriétaires qui ne possèdent pas forcément la surface financière pour obtenir les prêts nécessaires ou qui sont déjà endettés suite à l'achat du bien.
- **Des aides financières perçues comme complexes.**
- **Pour les villas sises en zone de densification**, l'incertitude liée à la prise en compte de la valeur de l'investissement en cas de rénovation énergétique.

Ainsi, contrairement aux immeubles locatifs, le gain financier n'est pas un motif prépondérant et légiférer ne suffit pas non plus à déclencher la motivation d'un propriétaire individuel. La solution serait de créer un programme d'incitation spécifique dédié aux propriétaires de villas avec comme axes forts: une information ciblée et un accompagnement pluridisciplinaire

adaptés aux besoins spécifiques du propriétaire de villa. Cet accompagnement à maître d'ouvrage devrait aller de l'identification des travaux à mener, au choix des prestataires, à la négociation des contrats, en passant par l'obtention des subventions, la gestion du chantier jusqu'à son terme et enfin la vérification que les objectifs énergétiques ont effectivement été atteints.

Pour les villas sises en zone de densification, un calcul prenant en compte tant l'aspect de l'écobilan sur la durée de vie restante (prévisible) de la villa que l'aspect économique, permettait à un certain nombre de propriétaires de s'engager dans une rénovation énergétique avec la garantie de ne pas perdre l'investissement consenti.

Enfin, la définition de quartiers prioritaires de rénovation permettrait d'accélérer le processus grâce à une dynamique de quartier. L'ensemble des propriétaires y bénéficierait d'un accompagnement adéquat et les efforts concertés réduiraient les coûts de la rénovation énergétique pour tous.

Ce programme est soutenu par Pic-Vert car il prend véritablement en compte les besoins spécifiques des propriétaires individuels. Le Conseil d'Etat a aussi accueilli favorablement cet appel et ce programme d'actions. La nouvelle loi sur l'énergie est en vigueur depuis 4 ans, le temps d'adaptation des institutions devrait être terminé et celui de la mise en œuvre initié.





www.lemanrisco.com

NOS SERVICES NE SE LIMITENT PAS À VOS LIMITES

ASSURANCES COURTAGE GESTION DE PORTEFEUILLES ENTREPRISES ET PARTICULIERS

A Vernier, les Corbillettes dans la tourmente



*Elisabeth Jobin-Sanglard
présidente AICC,
l'Association des Intérêts
des habitants du
Chemin des Corbillettes
et alentours*

Le projet de déclassement en zone 3 de développement (ZD3) des Corbillettes a été dressé par le département le 1^{er} mars 2001. Le Conseil municipal de Vernier a cependant préavisé défavorablement ce projet (29 contre, 1 abstention) en date du 18 décembre 2001. D'un commun accord entre le Conseiller d'Etat chargé de l'aménagement du territoire et la commune de Vernier, le projet avait alors été mis en suspens. En août 2010, le Conseil d'Etat a informé le Conseil administratif de Vernier vouloir reprendre le processus de déclassement mais sur un périmètre légèrement réduit afin de se limiter au territoire de la commune de Vernier. Lors de cette séance, il a été convenu que les propriétaires et la commune seraient étroitement associés à l'élaboration des plans localisés de quartier.

Le projet de loi modifié a été déposé le 23 juin 2011 devant le Grand Conseil. Les travaux de la commission de l'aménagement sur le déclassement ont débuté le 28 septembre 2011 et se sont suspendus le 2 novembre 2011 après l'audition de la commune de Vernier, de l'association des

Corbillettes (AICC), de Pic-Vert Assprop, de la CGI et de l'APCG. Les auditions ont mis en avant l'opposition des associations d'habitants et de la commune de Vernier. Cette dernière soulignait par ailleurs que le projet de déclassement ne respectait pas son plan directeur communal qui, lui, ne prévoyait que la densification du front de rue de l'Avenue Louis-Casaï.

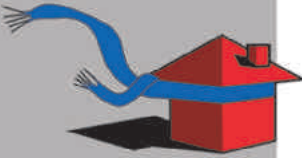
A l'initiative de la nouvelle présidente de la commission depuis novembre 2011 (Christina Meissner, UDC), un processus participatif s'est mis alors en place impliquant la commune de Vernier, les habitants et l'Etat. Bien parti, il avait toutes les chances d'aboutir, pour autant que le déclassement ne soit pas voté entretemps ce qui aurait dressé toutes les parties prenantes sur les pattes arrières.

Les présidences de commission ne durant qu'une année, c'est le Vert François Lefort, qui l'a repris en novembre 2012. Prérrogative du président, il a remis illico presto le PL 10843 à l'ordre du jour de la commission. Le 5 décembre 2012, il est voté dans l'heure. Seuls l'UDC et le MCG

l'ont refusé. La majorité des partis ont rejoint la position du Conseiller d'Etat, insistant sur le fait qu'il était essentiel de procéder rapidement au déclassement, que la participation devait se faire dans le cadre de la ZD3 et qu'il fallait éviter que des recours retardent l'entrée en vigueur du projet de loi. Il a fallu cependant près d'un an et demi pour que le projet de loi parvienne à être traité en plénière du parlement. Et là, coup de théâtre.

Le 16 mai 2014, le projet de déclassement en ZD3 n'a pas été voté par le parlement. Comme le demandait l'UDC (PL10843A), il a été renvoyé en commission grâce aux voix du PLR, mais pas pour les mêmes raisons. L'UDC qui, depuis le début du traitement de cette modification de zone, est le seul parti à soutenir la position de la commune, demandait donc de déclasser en ZD3 uniquement le front de la rue Louis Casaï, laissant ainsi le temps au reste du périmètre de se déterminer sur son futur à travers un processus participatif. Le PLR quant à lui, souhaitait que l'ensemble du périmètre soit déclassé en zone ordinaire 3 (Z3) *Le PLR a donc déposé en commis-

Publicité



Durlermann sa

Installations thermiques & Energie renouvelable

- 36, rue Peillonex
1225 Chêne-Bourg
- T: 022 348 18 03
- F: 022 348 69 81
- E: info@durlermann.ch
- www.durlermann.ch

Installation
Rénovation
Entretien
Dépannage 24h/24



Energie renouvelable | Pompe à chaleur | Energie solaire

...pour la protection de l'environnement

design: www.casapub.ch

sion un amendement allant dans ce sens. De son côté, l'UDC a déposé l'amendement respectant la volonté communale. Le PDC, la Gauche, y compris les Verts, avec l'appui surprenant du MCG ont, au contraire, confirmé leur volonté de déclasser l'entier du périmètre en ZD3. La force du nombre l'emportant, c'est bel et bien le déclassement en ZD3 de l'entier du périmètre, qui a été voté en commission et renvoyé le projet de loi (PL10843B) au Grand Conseil. Vu les amendements déposés, ni le PLR, ni l'UDC n'allait l'accepter, restait à persuader le MCG pour obtenir une majorité.

Lorsque l'urgence pour le traitement de ce projet de loi au Grand Conseil a été demandée le 22 janvier 2015, le Conseiller d'Etat a d'abord tenté de gagner du temps en demandant le report de la discussion au mois de février. A une voix près (!) ce report a été refusé. Dès lors, le débat a eu lieu le 23 janvier 2015. L'amendement déposé le jour-même par le PLR, le MCG et l'UDC modifiant le déclassement de ZD3 à Z3 a été accepté par la majorité composée des mêmes partis. Sauf que passer de ZD3 à Z3 est un tel changement qu'une nouvelle enquête publique doit être lancée avant que le Grand Conseil ne puisse adopter la loi. Raison pour laquelle le Conseiller

d'Etat s'est vu obligé d'interrompre le vote (en refusant le troisième débat).

Il lui appartient maintenant de procéder à la modification du projet de loi et à le soumettre à l'enquête publique, avant de le déposer devant le Grand Conseil. Si les majorités ne changent pas, le déclassement en Z3 sera alors définitivement adopté.

On le voit, le dossier n'est pas clos. Les habitants espèrent que le Conseil d'Etat préférera mettre son énergie sur d'autres périmètres, plus faciles à développer, et que le projet de déclassement des Corbillettes partira aux oubliettes. ■



© François Wittenstein

*Différences entre ZD3 et Z3

Pour rappel, la zone de développement (ZD3) a été instaurée pour pouvoir construire du logement dit « social ». Les prix sont contrôlés et la part de loyers libres ou de propriétés par étages (PPE) limitée. L'Etat et la commune peuvent exercer leur droit de préemption.

En zone ordinaire (Z3), nulle obligation de réaliser du logement social. Ainsi, en cas de vente, c'est le prix du marché qui s'applique et non celui contrôlé par l'Etat. Exit aussi le droit de préemption de ce dernier. Les propriétaires ne sont pas lésés, les promoteurs non plus.

Publicité



Tondeuse R43V

Vitesse variable,
Châssis alu
Prix catalogue : 1'395.-
300.- reprise

1'095.- net



TESTEZ LA DIFFÉRENCE

John Deere, une gamme de machines
traditionnelles et automatiques



Robot Tango

Devis « prix clé en main »
Fourniture, installation,
programmation et assistance



JUSSY 022 759 91 91 MIES 022 755 60 22 CUGY 021 731 29 91
www.chalut-greenservice.ch





Apportez votre soutien aux jardiniers urbains



Elisabeth Jobin-Sanglard
présidente
FLAGS+AICC

FLAGS (Fédération des associations de quartier du Grand-Saconnex, dont AICC, partenaire de Pic-Vert-Assprop est membre) a reçu le Prix Nature en Ville 2014, pour la réalisation de 33 parcelles de jardinage dans le parc André Chavanne. Le but est d'améliorer la qualité de vie des résidents du Centre de requérants de Saconnex qui se verront attribuer 8 parcelles de 30m², gérés par EPER (Entraide protestante).

15 parcelles de 15 m² seront confiées aux habitants du quartier du Petit-Saconnex. Le reste des parcelles ira aux élèves des écoles primaires de Budé et des Crêts soutenus par l'association des parents d'élèves des écoles de Budé et des Crêts. Ce projet permettra :

- de promouvoir l'échange et l'intégration de personnes migrantes,
- l'occupation de l'espace par les habitants au détriment du trafic de drogue,
- d'augmenter la biodiversité dans le quartier

Le 26 mai aura lieu l'inauguration des plantages par le Conseiller d'Etat Luc Barthasat, en charge du DETA, (Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture), en présence des entités et

des personnes qui ont apporté leur soutien financier ou logistique au projet, ainsi que des bénéficiaires, et des habitants du quartier, avec invitation aux associations de quartier du Grand-Saconnex et du Cercle du Petit-Saconnex.

Soutien financier :

La Fédération genevoise des jardins familiaux, des fondations privées et le bureau de l'Intégration des Etrangers (BIE) apportent leur soutien. Il manque encore 9'500.- CHF, sur un budget total de 54'000.- CHF, pour la réalisation par Butty Jardins de la deuxième phase des travaux: l'amenée des eaux pluviales.

Votre soutien financier sera très apprécié (CCP 17-797620-1). ►

Publicité



Rémi Heijn | Vincent Berclaz

Chemin de Brive 2, CH - 1283 Dardagny

Dépôt: Chemin de Murcie 3, CH - 1232 Confignon

tél +41 22 340 51 18 | fax +41 22 754 51 19

info@canopee.ch | www.canopee.ch

Une équipe formée et spécialisée pour vous proposer des conseils personnalisés et assurer un suivi ponctuel ou complet de vos propriétés, jardins, terrasses et espaces verts.

Membre de Jardin Suisse et signataire de la Charte des Jardins,
Canopée paysagisme sàrl développe des valeurs et un savoir-faire de proximité.

N'hésitez pas à nous contacter pour une première rencontre.

Jardin Suisse

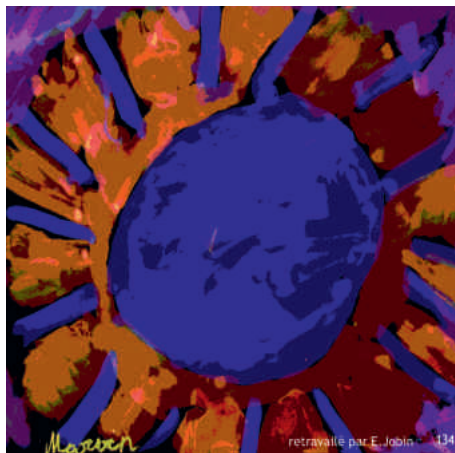
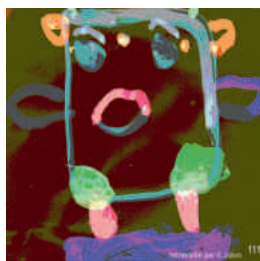


garden care and design



Pour en savoir plus:

- Une vidéo de présentation des plantages www.facebook.com sur la page de FLAGS
- Vidéo du CEC André Chavanne sur le site de Crowd Funding
<https://wemakeit.com/projects/plantages-andre-chavanne>



Il est possible de recevoir pour un don de 25.- CHF, une estampe numérique signée, datée, numérotée, dont le n° peut être choisi sur le lien donné par le site www.aicc.ch, en le cherchant dans les NEWS. Elles sont vendues au profit de l'aménagement du parc André Chavanne, avec l'accord des enfants du Centre de Saconnex, qui ont réalisés les dessins, lors de l'action TOUS AU PARC ANDRÉ CHAVANNE en été 2011, organisée par FLAGS.

Publicité

Création & aménagement

Maçonnerie paysagère

Clôtures &
panneaux bois

Pergolas &
supports plantes

Arrosages
automatique

Entretien poctuel ou annuel

Pavage & dallage

Barrières & portails

Pièces d'eau & bassins

Taille et entretien

(arbres - Arbustes
Végétaux)

 **BUTTY
JARDINS**





JardiTroc

TROC DE PLANTES & marché

Jardiniers amateurs, venez échanger vos plantes !

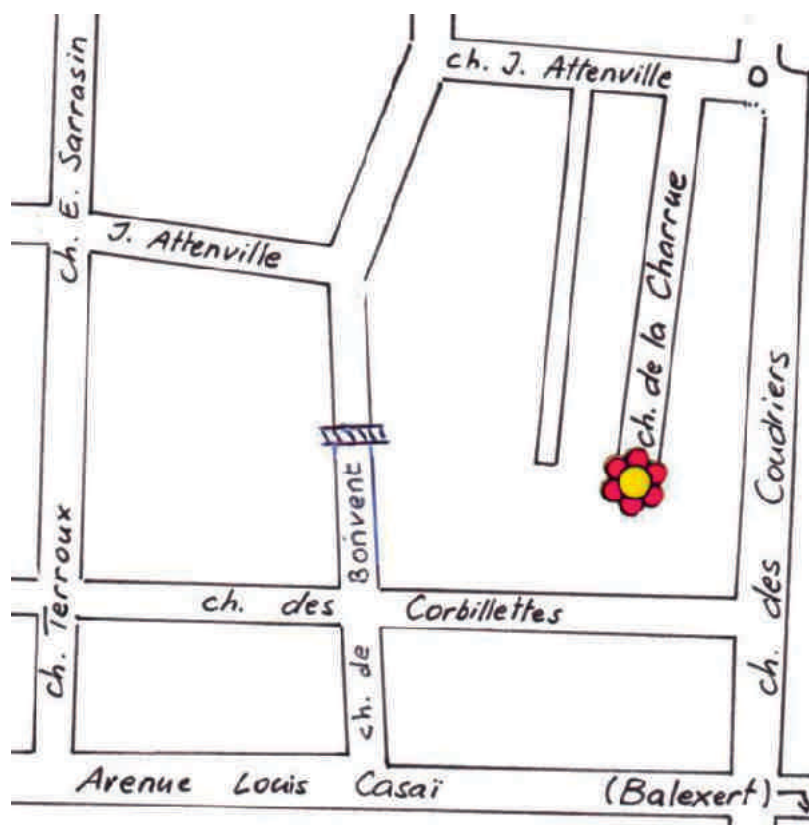
samedi 25 avril

13h00 - 17h00

ch. de la Charrue

(Le Grand-Saconnex)

- plantes rempotées & étiquetées
à échanger :
 - vivaces
 - annuelles, légumes
- achats de bons pour acquérir des plantes
- vente de vivaces :
 - Roussillon Fleurs (Meyrin)



www.jarditroc.ch



Isolation de toiture à pan incliné



Christophe Ogi
Architecte HES

Pour rappel, selon différentes sources, les toitures des maisons construites entre 1950 et 1980 représentent environ 30 % des déperditions thermiques de ces bâtiments. L'isolation de la toiture constitue donc un potentiel non négligeable en termes d'économies d'énergie. La loi genevoise impose désormais d'entreprendre des travaux d'isolation en cas de consommation d'énergie trop élevée.

Quelles sont donc les différentes alternatives pour isoler sa toiture? Pour faire simple, il y a trois façons principales de concevoir l'isolation d'une toiture dans le cadre d'une rénovation de villa.

Isolation extérieure sur chevrons

La manière la plus efficace au niveau des performances énergétiques est une intervention lourde. Elle consiste à déposer toute la couverture, poser un plaquage en panneaux de bois (platelage) puis un pare-vapeur ainsi que des couches d'isolant croisées en deux ou trois épaisseurs. L'isolant est protégé par un nouveau platelage, une étanchéité (film plastique), puis un lattage afin de refermer le sandwich. Toute cette opération,

relativement complexe, nécessite une demande d'autorisation de construire et implique généralement l'intervention d'un architecte.

De plus, la loi genevoise sur les constructions impose, en cas de modification de la toiture (et pour autant que le surcoût ne soit pas jugé excessif), l'installation de panneaux solaires thermiques. La pose d'un échafaudage, voire d'une protection atmosphérique durant le chantier, contribue également au renchérissement des coûts. Ainsi, il est difficile d'envisager une isolation de toiture de ce type à moins de CHF 70'000.

Publicité

**CRÉATION - ENTRETIEN
ÉLAGAGE - ABATTAGE
ARROSAGE AUTOMATIQUE**



Boschung & Fils
JARDINIERS - PAYSAGISTES Sàrl

14, rue R.-A. Stierlin - 1217 Meyrin/Genève
Téléphone: 022 782 77 35 - Fax 022 785 61 43

 **LA LOUPE, SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE Sàrl**
Révisions - Fiscalité - Expertises

**vous apporte sa compétence
et son savoir-faire
pour résoudre vos problèmes**

3, place du Cirque - 1204 Genève
Tél. 022 320 58 80 - Fax 022 320 58 84
info@laloupe.ch



STOFFEL IMMOBILIER
agence immobilière



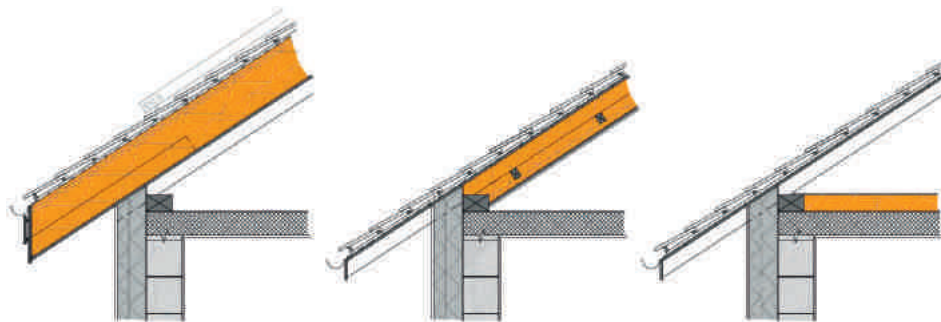
**Vous êtes vendeurs?
Nous avons les acheteurs!**

- Achat - Vente
- Evaluation
- Mise en valeur - Travaux
- Conseils et Pilotage

www.stoffelimm.ch
Tél.: +41 22 349 12 49

Isolation intérieure sous et entre chevrons

Intervenir depuis l'intérieur simplifie passablement les travaux et donc le prix de revient, mais cette solution n'est pas toujours parfaite et peut aussi soulever de nombreuses questions techniques. S'il est relativement facile de coincer de l'isolation souple entre les chevrons, de nombreux fabricants de panneaux rigides proposent heureusement diverses astuces pour s'épargner de nombreuses découpes grâce à des systèmes de triangles coulissants. Dans tous les cas, il convient de croiser les couches pour améliorer l'efficacité de l'isolation avant de les recouvrir, au besoin, par un platelage en bois (de type OSB Oriented Strand Board c'est-à-dire Panneau de lamelles minces, longues et orientées) et carton-plâtre pour la finition. Cette mise en oeuvre induit donc une diminution de la hauteur de la pièce en sous pente. Dans certains cas, la réduction de la hauteur peut rendre la pièce impraticable et remet de ce fait toute l'opération en question. Le choix de l'épaisseur totale des couches d'isolation se négocie donc entre la performance énergétique et l'habitabilité de la pièce. Cependant la diminution de la hauteur n'est pas le seul problème. L'équation la plus difficile à résoudre reste celle de la pose (ou reprise) de l'étanchéité depuis l'intérieur... Chaque entreprise y va de sa petite idée, pour ne pas dire bricolage..., et les solutions avancées sont plus



ou moins en conformité avec les normes de construction en usage; le résultat pas toujours satisfaisant.

Pour donner un ordre de grandeur du coût, une isolation par l'intérieur revient à peu près deux fois moins cher que celle par l'extérieur.

Isolation sur dalle, combles froides

Cette solution est de loin la plus simple et la moins onéreuse. Elle présente l'avantage de ne pas nécessiter de demande d'autorisation de construire. Elle peut également se réaliser en auto-construction, ce qui limite passablement les frais. Le principe en est relativement simple. Il s'agit de recouvrir avec des plaques d'isolant la dalle au-dessus du dernier étage habitable, pour autant que celui-ci soit recouvert par un grenier ou des combles dites froides, c'est-à-dire d'un espace habitables et la toiture.

Dans la pratique, nous conseillons d'opter pour un isolant rigide et respirant. Ainsi il existe des panneaux rigides en **laine de bois compacté** pouvant supporter une pression de 700 kg/m^2 ce qui est idéal si l'on se sert de ses combles pour stocker des archives ou des objets encombrants. Ce matériau, en plus d'être écologique, présente l'avantage de ne pas irriter les bronches de celui qui le pose contrairement à la laine de roche ou la laine de verre. Les découpes se réalisent facilement à l'aide d'une simple scie à main. Certains panneaux sont rainés-crêtés pour améliorer leur cohésion. Une isolation efficace de la dalle avec, par exemple des panneaux de type «Homatherm», s'obtient déjà avec une épaisseur de 14 cm. Une fois ajustés, les panneaux sont simplement posés les uns à côté des autres, sans colle ni vis. Pour protéger la surface exposée de l'isolant, on peut poser dessus un simple plancher à emboîter; les premiers prix conviennent parfaitement à cet emploi. A titre indica- ➤

Publicité

FERBLANTERIE, COUVERTURE
INSTALLATIONS SANITAIRES
CONCESSIONNAIRE GAZ

V. GINDRE & FILS SA

Ch. J.-Ph.-de-Sauvage 5
1219 Châtelaine
Pascal Gindre
Philippe Gindre

Tél. 022 796 12 44
Fax 022 796 12 43
Mobile 079 203 68 61
Mobile 079 443 29 94

e-mail: v.gindre@bluewin.ch

Chauffage-Assistance S. A.



À VOTRE SERVICE 24 H/ 24

TÉL. 022 338 35 25
FAX 022 340 13 78

E-mail: chauffage-assistance@bluewin.ch



tif, ce type d'isolation en auto construction pour une surface d'environ 80 m² peut revenir à moins de CHF 3000.- et environ 40 heures de travail pour un amateur.

Choix de l'isolant

Les isolants qui conviennent pour une toiture sont multiples. Il s'agit généralement d'isolants respirants composés de fibres. En voici quelques exemples :

La laine de verre et la laine de pierre, très souvent utilisées, présentent un bilan écologique négatif pour ne pas dire catastrophique, sans même aborder la problématique de la pose et des conséquences urticantes et/ou irritantes pour les monteurs.

Dans la catégorie des isolants écologiques et sains, on trouve bien sûr **la laine de bois** et autres produits dérivés tels que des **panneaux** plus ou moins denses à **base de bois**. Ces isolations sont généralement très compétitives en termes de prix et sont d'ailleurs de plus en plus utilisées.

Il existe aussi des produits innovants tels que le «Gramitherm», un **panneau** isolant composé **d'herbe**. Son prix et ses performances, à épaisseurs égales, sont souvent équivalents aux isolants précités.

La **laine** ou les **panneaux de chanvre** sont aussi une bonne solution.

La **ouate de cellulose** est intéressante en termes de bilan écologique et de récupération, car directement issue de la filière de recyclage du papier. Ces isolants représentent un léger surcoût qui ne se remarque pratiquement pas à l'échelle d'une toiture de villa. Si **la paille** ne convient pas forcément pour cet usage, (sans entrer dans la problématique du toit de chaume), la **laine de mouton** est par contre un isolant étonnamment performant. Toutefois, même si la filière du mouton est sous-exploitée

en Suisse et bénéficie largement des subventions fédérales, l'exploitation de la laine pour l'isolation reste marginale et ce, malgré d'extraordinaires propriétés physiques de cette matière. Il est toutefois à noter que les isolants d'origine animale peuvent éventuellement provoquer des allergies.■

*Le Solatube, pour en savoir plus, consulter David Burkhardt Tél: 079 135 90 06
[http: //www.ombreetlumiere2000.ch/new/](http://www.ombreetlumiere2000.ch/new/)*

Astuce 1 : le solatube

Pourquoi ne pas profiter de l'isolation de la toiture pour y incorporer un dispositif aussi simple qu'astucieux destiné à éclairer naturellement des locaux borgnes? Certaines entreprises se sont spécialisées dans l'installation d'un petit dôme vitré, dépassant de la toiture et destiné à capter la lumière du jour. Un tube réfléchissant conduit ensuite la lumière naturelle vers un plafond distant. L'aspect intérieur est celui d'un plafonnier plat. Certains modèles sont également proposés avec des occultants si l'obscurité de la pièce est souhaitable. Un tel système est relativement peu onéreux; d'une conception simple, il ne demande pratiquement aucun entretien. Au niveau du confort et de la qualité, la lumière naturelle est nettement plus agréable qu'une source électrique, quelle qu'elle soit. De plus la longueur, le diamètre et l'inclinaison du tube sont variables et offrent de nombreuses possibilités d'installation. De tels dispositifs ne nécessitent actuellement pas d'autorisation pour leur installation et peuvent, sous certaines conditions, être admis pour des bâtiments classés. Cette solution peut s'avérer fort utile dans un projet de rénovation.

Astuce 2 : les panneaux photovoltaïques

Si l'installation de panneaux solaires thermiques est maintenant une obligation en cas de travaux à la toiture, l'installation de panneaux photovoltaïques produisant de l'électricité reste une démarche volontaire. A l'heure actuelle, pour une telle installation, la motivation est plus d'ordre idéologique qu'économique. En effet, à considérer le prix de rachat du Kwh sans cesse revu à la baisse, la diminution du rendement à 80 % des panneaux après seulement 20 ans d'utilisation, le coût élevé et la faible durée de vie de l'onduleur, en termes de rendement financier, le particulier ne peut espérer dépasser les 1.5 %... même si le prix global d'une installation de ce type a sensiblement baissé ces dernières années.

Le rendement économique étant un facteur important de la décision, il existe une alternative plus intéressante. Plutôt que d'installer des capteurs sur son propre toit, il est possible de faire un placement auprès d'entreprises spécialisées qui gèrent un parc de surfaces de production solaire. Avec une gestion plus efficace de la production, ces entreprises redistribuent les bénéfices de la vente d'électricité verte. Les rendements peuvent alors atteindre 6 %, ce qui rend l'opération plus intéressante économiquement, en épargnant tout souci technique à l'investisseur et en l'engageant dans le développement durable.

Assainissement des fenêtres

Mise en œuvre de l'article 56A RCI

D'ici le 31 janvier 2016, les propriétaires d'immeuble doivent assainir les fenêtres et embrasures en façades qui présentent des déperditions énergétiques élevées en les adaptant ou en les remplaçant. Pour les propriétaires de villas, cette obligation concerne plus particulièrement les fenêtres à simple vitrage. Cette mesure vise au final à réduire la consommation énergétique du parc immobilier genevois.

Si l'obligation d'un assainissement énergétique des fenêtres remonte à 1989, le Conseil d'Etat a précisé son délai de mise en œuvre en février 2014. L'article 56A du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI) a ainsi été modifié, en fixant au 31 janvier 2016 le délai pour la mise en conformité des fenêtres et autres embrasures en façade (portes d'entrée, caissons de stores, vitrines, etc.).

Le parc immobilier consomme la moitié de l'énergie finale utilisée à Genève et produit deux tiers des émissions de CO₂ du canton. L'assainissement des bâtiments – et notamment des fenêtres – constitue de ce fait un objectif fondamental de la politique énergétique genevoise.

Pour les propriétaires de villas, l'assainissement des fenêtres permet non seulement

de réaliser des économies grâce à une moindre consommation d'énergie (-15 % en moyenne), mais aussi de préserver voire d'augmenter la valeur de leurs biens immobiliers. Cette opération apporte par ailleurs un confort thermique et acoustique accru aux habitants.

Les fenêtres concernées

L'article 56A précise les caractéristiques à respecter en matière de protection du patrimoine. Par exemple, pour les bâtiments protégés, l'assainissement des fenêtres doit être réalisé dans les matériaux d'origine, en respectant les dimensions des profils et la partition des vitrages.

Les bâtiments protégés sont ceux qui sont inscrits à l'inventaire ou classés, de même que les immeubles situés dans la zone protégée de la Vieille ville et le secteur sud des anciennes fortifications.

Dans la pratique, la mise en application de l'article 56A RCI concerne l'ensemble des embrasures suivantes, pour autant qu'elles donnent sur des espaces chauffés:

- fenêtres à simple vitrage,
- fenêtres à double vitrage montées sur des menuiseries en aluminium non isolantes,

- parois en plots de verre non-isolants,
- vitrines,
- portes d'entrées,
- embrasures comportant d'autres éléments (par exemple caissons de stores),
- cages d'escaliers.

Les fenêtres à double ou triple vitrage et les doubles fenêtres ne sont pas concernées par cette mesure.

D'un point de vue technique, l'article 56A RCI précise que les embrasures en façade doivent présenter un coefficient de transmission thermique U respectant les normes énergétiques en vigueur (normes SIA 180 et 380/1) et un certain indice d'affaiblissement acoustique (norme SIA 181). La norme SIA 180 en matière d'aération doit par ailleurs être respectée. Les travaux d'assainissement énergétiques doivent enfin être effectués en observant les prescriptions légales en matière de substances dangereuses, notamment l'amiante, les PCB et le plomb.

Déroptions et prolongations

Certaines dérogations au respect strict des prescriptions de mise en conformité ont été prévues pour les bâtiments qui revêtent un intérêt patrimonial particulier, de même que pour les immeubles à propos desquels ces exigences sont disproportionnées, notamment en cas de démolition à venir. Une prolongation de délai peut également être accordée aux propriétaires qui présentent un plan d'assainissement dont la réalisation est postérieure au 31 janvier 2016, par exemple pour permettre la mise en œuvre conjointe d'autres mesures d'amélioration énergétique.

Pour vous aider

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette mesure, une brochure rappelant les principaux enjeux, les types de fenêtres concernées, les délais et les dérogations possibles a



été adressée récemment aux propriétaires de plus de 20'000 bâtiments construits avant 1980. Ce document peut être téléchargé à l'adresse www.ge.ch/energie/vitrages ou commandé au 022 546 76 00.

D'un point de vue financier, il faut savoir que les assainissements de fenêtres mis en œuvre conjointement à d'autres travaux d'isolation du bâtiment (façades, toitures, etc.) peuvent bénéficier des subventions du Programme Bâtiments de la Confédération. Le canton soutient pour sa part la pose de vitrages à haute performance énergétique lorsqu'elle est accompagnée d'autres mesures d'amélioration. Dans ce cas un délai supplémentaire peut être accordé pour permettre la réalisation des différents travaux. Fiscalement, les investissements destinés à économiser l'énergie sont enfin déductibles du revenu imposable. Les informations relatives aux divers programmes de subvention sont disponibles sur www.ge.ch/cbe.

Une liste de professionnels engagés ayant suivi une formation spécifique mise en place par la haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (hepia) a été éditée par l'Etat. Les propriétaires ont ainsi la possibilité de s'adresser à des entreprises présentant la garantie d'intégrer à leur offre la maîtrise de l'ensemble des obligations légales à respecter. Pour mémoire, une fois une offre retenue, les travaux peuvent être exécutés dès que souhaité, étant donné qu'ils ne sont pas soumis à autorisation de construire, mis à part dans le cas exceptionnel des bâtiments classés.



Pour toute autre renseignement:
www.ge.ch/energie/vitrages
 Info-Service 022 546 76 00 ■



Bénéficiez d'un éco-conseil subventionné pour connaître la valeur U de vos vitrages

Les propriétaires de bâtiments d'habitation comportant moins de 5 logements situés sur le canton de Genève ont la possibilité de solliciter un éco-conseil subventionné. Ce diagnostic personnalisé permet, au-delà de la détermination de la valeur U des fenêtres, d'apporter une expertise globale sur les actions susceptibles d'améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment. Partiellement financés par l'Etat de Genève, ces diagnostics sont dispensés par des éco-conseillers agréés ayant suivi une formation spécifique.

www.ge.ch/energie/thermographie

Notre permanence Architecte/ Energie se tient également à votre disposition

Publicité



MON BANQUIER

est un expert

Ma prévoyance	Planification
Gestion privée	Crédit hypothécaire
	Evaluation consolidée
	Produits institutionnels

Être client de la banque Piguet Galland, c'est bénéficier d'un partenaire qui m'accompagne dans l'optimisation de mon patrimoine économique et fiscal.

Genève
 – Lausanne
 – Lugano
 – Neuchâtel
 – Nyon
 – Yverdon-les-Bains
 –
piguetgalland.ch



PIGUET GALLAND & CIE SA
 BANQUIERS DEPUIS 1856



Déclaration spontanée non punissable



Frédéric Berney,
Trésorier

Dans ce premier numéro de 2015, nous souhaiterions vous rappeler les éléments essentiels de la dénonciation spontanée non punissable. La déclaration spontanée permet à tout contribuable qui aurait omis de déclarer certains éléments (comptes bancaires, bien immobilier etc.) de corriger sa situation fiscale, qu'il s'agisse d'une procédure ordinaire ou simplifiée pour les héritiers.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les contribuables soumis à l'obligation de déposer une déclaration fiscale ont la possibilité de recourir à la dénonciation spontanée sans amende et sans poursuite pénale, tant pour les impôts cantonaux et communaux que pour l'impôt fédéral direct. Cette procédure est applicable en cas d'annonce spontanée par le contribuable, mais également en cas de succession par les héritiers, et ne sera pas soumise au paiement d'une amende.

La dénonciation spontanée est fréquemment utilisée, notamment dans le cas d'une détention d'un bien immobilier sis à l'étranger. Le problème se pose souvent après la vente du bien, lorsque le contribuable souhaite rapatrier les fonds en Suisse, mais que la banque refuse les fonds

sans preuve que le bien avait été déclaré à l'autorité fiscale. Le dépôt d'une annonce spontanée permet ainsi au contribuable de prouver à la banque que la régularisation des fonds est en cours.

Dans un deuxième registre, l'annonce spontanée peut intervenir lors d'une succession. Les héritiers se rendent compte que le défunt n'avait pas déclaré l'entier de ses avoirs et ou revenus. Il leur est donc possible de régulariser la situation fiscale en annonçant de manière spontanée les éléments de revenus et de fortune qui avaient fait l'objet de la soustraction.

Vous trouverez, ci-après, les informations relatives aux deux types d'annonce spontanées. ▶

Publicité

berney associés
expert en fiscalité immobilière

bureau de genève | 8, rue du nant - 1207 genève | t. +58 234 90 00 | berneyassociés.com | Member of Crowe Horwath.

photographie : mika keller | architectes : berney associés sa



Dénonciation spontanée – soustraction d'impôt – articles 175 LIFD et 69 al. 3 LPFisc

La première annonce spontanée intervient lorsqu'il y a une soustraction consommée. Cette procédure peut être utilisée par un contribuable pour déclarer certains éléments soustraits par le passé, qu'il s'agisse d'éléments en Suisse ou à l'étranger. L'application de la procédure d'annonce spontanée sans amende est soumise au respect des conditions suivantes:

- Dénonciation spontanée et pour la première fois;
- Aucune autorité fiscale n'a eu connaissance de la soustraction;
- Le contribuable collabore sans réserve avec le fisc pour déterminer le montant du rappel d'impôt;
- Le contribuable s'efforce d'acquitter le rappel d'impôt dû.

Si le contribuable remplit les conditions susmentionnées, il pourra faire valoir un rappel d'impôts sans amende et sans poursuite pénale. Il devra établir à l'attention de l'Administration fiscale cantonale un tableau récapitulatif des éléments soustraits (revenus et fortune) **sur les 10 dernières années**. Dès lors, si l'annonce intervient en 2015, le rappel d'impôts sera calculé sur les périodes fiscales 2005 à 2014.

Le fisc effectuera donc une procédure de rappel d'impôts en ouvrant les périodes fiscales concernées et ajoutera les éléments soustraits. Le surplus d'impôts sera notifié au contribuable, ainsi que les intérêts moratoires.

Rappel d'impôt simplifié pour les héritiers – articles 153a LIFD et 72 al. 4 LPFisc

Avec cette procédure spéciale pour les héritiers, les éléments soustraits par le défunt ne feront l'objet d'un rappel d'impôt que **pour les 3 périodes fiscales précédents le décès**. Le rappel est ainsi

Publicité



**Un Arrosage Automatique
pour l'été prochain ?**

C'est maintenant que l'on y pense !



**Henri et Thierry
EVARD S.A.**

Installations - Dépannages - Devis

57 Route du Prieur - 1257 LANDECY
Tél. 022 771 12 35 - Fax 022 771 15 80 - Natel 079 449 38 20
E-mail : tevard@infomaniak.ch

**Ascenseurs - Monte-charges
Elévateurs - Monte-escaliers**
Projet - Vente - Montage - Entretien



**PANGA
LIFT SA**



Carmelo Pangallo

Projets neufs - Modernisation - Remplacement
Entretien - Dépannage
365J/an - 24h/24



Nombreuses références

Chemin J.-Ph.-de-Sauvage 37 - Châtellaine
022 796 74 30
www.pangalift.ch

allégé et permet aux héritiers de déclarer des éléments de fortune et ou de revenus qui avaient été soustraits par le défunt.

Il est primordial de noter que les héritiers doivent informer le fisc des éléments soustraits et de leur volonté de régulariser la situation fiscale du défunt avant de déposer la déclaration de succession. Un simple courrier peut suffire. L'important est que le fisc ne puisse pas découvrir la soustraction par ses propres moyens, auquel cas la procédure sans amende et sans poursuite pénale ne peut plus être revendiquée.

Finalement, chaque héritier peut, de manière indépendante, recourir à la procédure de rappel d'impôt simplifié sans avoir obtenu l'accord des autres héritiers. Cette possibilité présente le désavantage de créer des situations sensibles entre les différents héritiers.

Récapitulatif

Dénunciation spontanée – procédure d'imposition ordinaire

Imposition ordinaire	Eléments non déclarés découverts par l'AFC	Eléments non déclarés annoncés spontanément par le contribuable
Eléments de revenus et de fortune non déclarés par le contribuable	- Les éléments sont ajoutés au revenu et à la fortune imposable taxée - Supplément d'impôt calculé sur les 10 dernières années - Amende de 1 à 3x le montant de l'impôt soustrait - Poursuite pénale possible	- Les éléments sont ajoutés au revenu et à la fortune imposable taxée - Supplément d'impôt calculé sur les 10 dernières années - Pas d'amende - Pas de poursuite pénale

Rappel d'impôt simplifié pour les héritiers – succession

Succession	Eléments non déclarés par le défunt découverts par l'AFC	Eléments non déclarés par le défunt annoncés par les héritiers
Eléments de revenus et de fortune non déclarés par le défunt	- Les éléments sont ajoutés au revenu et à la fortune imposable taxée - Supplément d'impôt calculé sur les 10 dernières années - Pas d'amende	- Les éléments sont ajoutés au revenu et à la fortune imposable taxée - Supplément d'impôt calculé sur les 3 dernières années - Pas d'amende - Pas de poursuite pénale

Procédure

Pour rappel, la procédure de rappel d'impôt sans amende se déroule comme suit:

- Le contribuable / les héritiers annoncent au fisc les éléments de fortune et de revenus non déclarés et revendiquent la dénonciation spontanée sans amende;
- L'autorité fiscale accuse réception de l'annonce et requiert des contribuables qu'ils attestent par signature qu'il s'agit d'une première dénonciation spontanée;

- L'annonce est inscrite dans un registre fédéral, afin que les autorités fiscales puissent vérifier qu'il s'agit bien de la première dénonciation;

- Le fisc établit de nouveaux bordereaux d'impôt pour les périodes fiscales concernées par la dénonciation et calcule les intérêts moratoires sur le surplus d'impôts.

A la lecture de ce qui précède, vous pourrez constater que cette amnistie fiscale offre un véritable avantage aux contribuables, principalement aux héritiers, puisque le rappel d'impôt est limité à 3 ans. Une fois l'annonce effectuée, le contribuable est libre d'utiliser les éléments nouvellement déclarés de manière transparente.

Exemple chiffré

Couple marié avec revenu imposable de CHF 100'000 et une fortune imposable de CHF 1'000'000

Fortune non déclarée (compte bancaire): CHF 300'000

Revenu non déclaré (intérêts bancaires): CHF 6'000

Rappel d'impôts sur 10 ans

Période fiscale 2013	
Revenu imposable déclaré	100'000
Fortune imposable déclarée	1'000'000
Impôts dus	22'500
Revenu non déclaré	6'000
Fortune non déclarée	300'000
Charge fiscale supplémentaire	4'200
Intérêts moratoires sur le surplus d'impôts (pour 360 jours)	130
Charge totale supplémentaire (impôts & intérêts)	4'330

La charge fiscale supplémentaire pour la période fiscale concernée représente, intérêt moratoires compris, CHF 4'330.-. Dès lors, on peut estimer la reprise totale sur les 10 dernières années à CHF 48'000.- (y compris intérêts moratoires cumulés). Dans le cas d'espèce, ce montant de reprise représente ainsi environ 16 % de la fortune non déclarée. ■



Nous avons aussi le droit d'habiter, de vivre et de dormir normalement à Vernier !

Les autorités cantonales préfèrent la croissance de l'aéroport

Le développement de l'aéroport de Genève est actuellement basé sur la seule réponse à la demande. De 2000 à 2012 le trafic a connu une croissance de +65 % ! En 2014, la barre des 15 millions de passagers annuels a été franchie. En 2018, l'objectif poursuivi est d'atteindre 18 millions et, en 2030, 25 millions de passagers ! En Europe, aucun autre aéroport ne connaît un tel taux de croissance. Cet objectif de croissance sans limites du trafic aérien n'est ni raisonnable ni soutenable. Elle induit des nuisances pour les riverains, des atteintes à l'environnement et limite très fortement les communes dans leur aménagement territorial.

A Vernier, du fait de ces nuisances, la commune ne peut plus construire de logements sur une grande partie de son territoire et le canton utilise tous les moyens pour que les habitants des zones concernées les quittent.

Des logements à Zurich et pas à Genève? Discriminatoire!

Depuis peu, le Conseil fédéral a autorisé le développement de logements autour de l'aéroport de Zurich mais PAS autour de l'aéroport de Genève. Dès le 1^{er} février 2015, il sera possible de bâtir (construire et rénover) dans les secteurs exposés au bruit du trafic aérien, pour autant que les vols soient interdits entre minuit et six heures du matin sur l'aéroport en question. Ce qui est le cas de l'aéroport de Zurich mais PAS de l'aéroport de Genève. C'est ainsi qu'au détour d'une révision de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, les Genevois découvrent stupéfaits que leur aéroport est ouvert en permanence et que l'exploitant peut autoriser en tout temps les vols de nuit !

Aucune restriction majeure d'expansion à Genève! Vraiment?

Vu l'objectif de l'aéroport de répondre à la demande sans limite, que la construction d'une deuxième piste est inimaginable, que les créneaux horaires actuels sont saturés, il est légitime de redouter la prochaine



étape, à savoir: des décollages et atterrissages dès 5h du matin et après 23h notre aéroport n'étant pas fermé la nuit comme Zurich (aucun vol autorisé entre 23h et 6h).

Moins de nuisances à Zurich et plus à Genève? Discriminatoire!

Les prévisions de croissance de l'aéroport de Genève se basent sur une augmentation de la population régionale et cantonale de +12% d'ici 2030. Il faudra bien loger cette population. Mais où? Sur notre territoire exigu, l'autorisation des vols de nuit impliquera de restreindre les possibilités de logements dans les communes riveraines exposées au bruit des avions! Cherchez l'erreur...

Dès lors, une initiative communale a été lancée à Vernier par le milieu associatif (Association des intérêts de Vernier village - AIVV et d'autres associations de quartiers touchés par les nuisances liées au trafic aérien). Elle demande que les autorités communales interviennent auprès de toutes les autorités compétentes **afin de garantir, comme à Zurich, une interdiction de tout trafic aérien commercial à l'aéroport de Genève entre 23h et 6h du matin**. Ainsi, maintenir voire obtenir plus de logements et moins de nuisances ne restera pas un vœu pieux pour Vernier mais

aussi pour les autres communes riveraines de l'aéroport et leurs habitants.

Une pétition allant dans le même sens sera lancée. Nous vous invitons à soutenir l'initiative communale si vous habitez à Vernier ainsi que la pétition qui suivra, ceci pour toutes les communes qui subissent les nuisances de l'aéroport.

Pour toute information:

Jean François Bouvier, Président
Association des Intérêts de Vernier Village (AIVV)
CP 434, 1214 Vernier



A l'attention des habitants de Vernier: Initiative communale disponible sur notre site geneve.assprop.ch. A signer d'ici au 1^{er} juin 2015



Cours d'initiation à la géobiologie, ou l'art de placer son lit pour rester en bonne santé



Christophe Ogi
Membre du comité
Architecte HES

Troubles du sommeil, bourdonnements, irritabilité, instabilité, fatigue excessive, ... Certains aspects de la santé semblent parfois liés à un logement spécifique ou à une zone particulière à l'intérieur de son logement. Et si ces perceptions ou ces réactions découlaient des vibrations du lieu où, autrement dit, de certains courants telluriques? Pour connaître plus en détail ce monde que la science néglige et dont bien des charlatans profitent, Pic-Vert Assprop et Assprop Vaud vous proposent une initiation destinée aux curieux ou plus simplement à tous ceux qui désirent élargir leur horizon sur ce sujet.



A Genève

Vendredi 8 mai, 20h	Introduction théorique	(2h)	CHF 50.-
Samedi 9 mai, 14h	Visite sensible en campagne	(2h)	

Lieu: locaux de Pic-Vert, 32 chemin de Grange-Collomb, 1212 Grand-Lancy.



A Mies (VD)

Vendredi 12 juin, 20h	Introduction théorique	(2h)	CHF 50.-
Samedi 13 juin, 14h	Visite sensible en campagne	(2h)	

Lieu: Administration communale, 1 rue du Village, 1295 Mies

Pour s'inscrire, par téléphone à notre secrétariat **022 810 32 20** ou par mail à **info@assprop.ch**. **Inscriptions d'ici au 30 avril**, dans la mesure des places disponibles, règlement sur place d'un montant de CHF 50, le soir du premier cours. N'hésitez pas à nous rejoindre! ■

Publicité



Staff - Moulage - Décoration - Plafonds suspendus

Cloisons légères - Cloisons mobiles

Chemin de la Mousse, 135 / CH-1226 Thônex
Tél. +41 (0)22 348 39 64 - Fax +41 (0)22 349 21 02
www.mazzoli.ch

TRITTENFID SA



Déclarations fiscales, conseils fiscaux,
impôts immobiliers, comptabilité et révision

Ancien contrôleur fiscal (affaires immobilières)
et chef service de taxation



18, rue de Genève - 1225 Chêne-Bourg - Tél. 022 342 27 01 - Fax 022 342 27 21
E-mail: trittenfid@bluewin.ch

Member of Nexia International, a Worldwide Network of Independent Accounting Firms



Assemblée des délégués



Christian Gottschall
Président Pic-Vert
Assprop Genève

Le 17 février dernier s'est tenue notre première assemblée des délégués de l'année. La réunion s'est ouverte avec le traditionnel rapport d'activités présenté par le président.

Pour Pic-Vert Assprop, 2014 est une bonne année, particulièrement sur le plan comptable. Trois points significatifs sont à mentionner.

La hausse extraordinaire et unique du montant de la cotisation de CHF 20 que nous avons sollicitée auprès des membres pour soutenir le référendum «Stop Surdensification» a généré une augmentation de plus de 22 % des cotisations. Ces rentrées nous ont permis d'abandonner notre créance d'environ CHF 50'000 envers l'association «Stop Surdensification» sans conséquence sur nos fonds propres. Nous tenons encore une fois ici à vous remercier sincèrement pour votre confiance et votre soutien.

Pour la deuxième année consécutive, nous réduisons de plus de 7 % nos charges

de fonctionnement et maîtrisons ainsi les charges globales de l'association.

Le cumul des entrées supplémentaires de cotisation et la diminution de nos charges nous permettent de générer un résultat excédentaire de plus de CHF 80'000 avec un bénéfice supérieur à CHF 30'000. Nous pouvons sans crainte affirmer que votre association est solide et prête à poursuivre ses actions probablement nombreuses dans le courant de ces prochains mois.

Sur la base du rapport du Président et des vérificateurs aux comptes, les comptes ainsi que le projet de budget 2015 ont été approuvés à l'unanimité par les délégués présents. L'assemblée a également donné décharge au comité et aux vérificateurs aux comptes.

Les délégués ont également élu Michel Schmidt, actuel membre du comité à la fonction de vice-président de notre association en remplacement de Guy Girod qui reste membre du comité. Nous tenons

ici à remercier Monsieur Girod pour l'ensemble de ses activités tout au long de ces dernières années. Humour, compétence et professionnalisme résume parfaitement son mandat. Nous nous réjouissons également d'accueillir Claude Mifon comme nouveau membre du comité qui s'occupera, entre autres, de marketing et de communication au sein de notre association.

Après avoir rappelé toute l'importance et l'impact des prochaines élections municipales pour une large partie des propriétaires de villas, la séance s'est poursuivie en dialogue et questions ouvertes diverses et variées. La séance s'est terminée à 21h30, suivie d'une verrée toujours bien appréciée. ■

Publicité

**Avec Cuivretout,
prenez la bonne direction...**

Tél. 022 782 86 22
Fax. 022 800 29 29
E-mail: info@cuivretout.ch

CUIVRETOUT S.A.
82, route de Chêne - 1224 Chêne-Bougeries

FERBLANTERIE - COUVERTURE
ÉTANCHÉITÉ - ENTRETIEN

25
depuis ans
à votre service

TOITURES
Les Spécialistes
www.cuivretout.ch

Pour un habitat diversifié



Retrouvez nos actualités
et dossiers sur
notre site internet
geneve.assprop.ch

Notre Zone villas est-elle visée par la densification ?

Si vous possédez et/ou habitez un bien immobilier situé dans un territoire destiné à être fortement densifié par des barres d'immeubles conformément au plan directeur cantonal 2030. Voir les territoires concernés. Dans ces secteurs, la loi actuelle

A VOTRE SERVICE

- Vos questions
- Formulaires utiles
- Liens
- Nous contacter

Recherchez sur le site

Publicité



FORSTER Sàrl

Tel: 022 784 4757

Fax: 022 784 4758

Web: www.charpente-forster.ch

Devis gratuit
et sans
engagement

Les spécialistes pour
EgoKiefer
Fenêtres et portes

- **FENETRE**
Bois-PVC / bois-métal
- **VOLETS**
Bois / alu
- **CHARPENTE**
Fabrication sur mesure
Création de garage
- **VELUX - STORES**
- **TOIT**
Isolation et rénovation
Aménagement des combles
- **PORTES D'ENTREE**
Bois / alu
- **ESCALIERS**
Sur mesure

réfection de toiture
**économisez
en énergies**



e⁺ solutions énergétiques

consultez-nous
pour les demandes de subvention

022 795 1077

ceruttietcie.ch


cerutti



Un numéro vous manque ?
Prenez contact avec notre secrétariat
et nous nous ferons un plaisir
de vous le faire parvenir.

☎ 022 810 33 20



CH-1200 Genève 2

JAB

Adhérez à l'Assprop

Formulaire d'adhésion à renvoyer au secrétariat

Assprop.ch - Chemin de Grange Collomb 32 - 1212 Grand Lancy

L'adhésion peut également s'effectuer 'en ligne' www.assprop.ch

Canton sur lequel se trouve le bien immobilier ☐ Genève ☐ Vaud ☐ Autre (spécifiez) _____

Le soussigné demande son adhésion à l'Assprop en tant que ☐ propriétaire ☐ co-propriétaire ☐ locataire

Nom _____ Prénom _____

Profession _____ Nationalité _____

E-mail _____ Année de naissance _____

Rue _____ No _____

No postal _____ Localité _____

No de tél. privé _____ No de tél. prof. _____

L'adresse privée ci-dessus ne correspond pas à celle du bien dont je suis propriétaire ou co-propriétaire.
L'adresse du bien immobilier est la suivante :

Rue _____ No _____

No postal _____ Localité _____

Les statuts de l'Assprop sont disponibles sur le site Internet www.assprop.ch
Finance d'entrée de 20 CHF + cotisation annuelle 100 CHF.

Date _____ Signature _____

Comment avez-vous découvert l'association ? _____
